



MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA PUBLICATION D'INFORMATIONS FINANCIÈRES RELATIVES AU CLIMAT (TASK FORCE ON CLIMATE-RELATED FINANCIAL DISCLOSURES -TCFD)

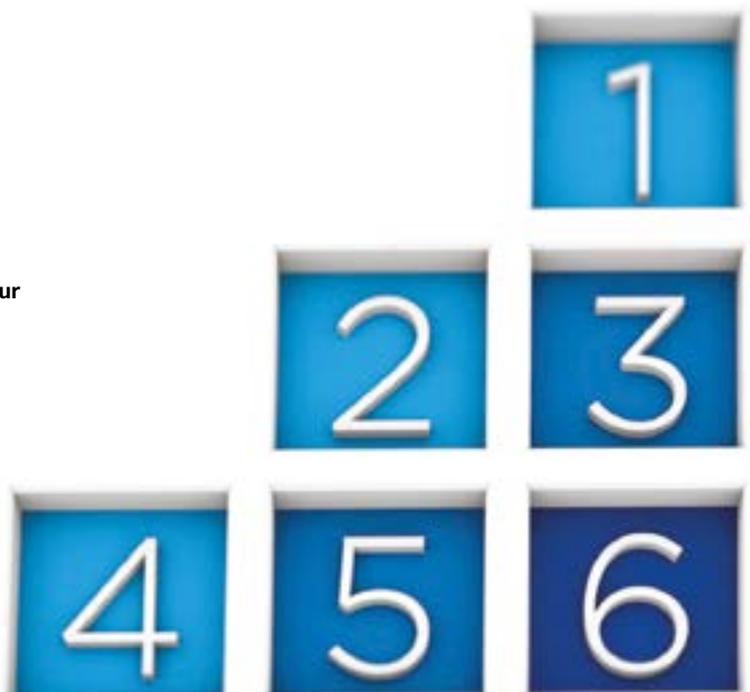
GUIDE À L'USAGE DES INVESTISSEURS
INSTITUTIONNELS / DÉTENTEURS D'ACTIFS

LES SIX PRINCIPES

PRÉAMBULE AUX PRINCIPES

Il est de notre devoir, en tant qu'investisseurs institutionnels, d'agir dans l'intérêt à long terme de nos bénéficiaires. C'est en cette qualité de fiduciaire que nous estimons que les questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG) peuvent nuire à la performance des portefeuilles d'investissement (à divers degrés selon les entreprises, les secteurs, les régions, les classes d'actifs et au fil du temps). Nous reconnaissons également que l'application de ces Principes est susceptible de mieux aligner les intérêts des investisseurs sur les objectifs généraux de la société. Par conséquent, nous prenons les engagements suivants dès lors qu'ils sont en phase avec nos responsabilités fiduciaires :

- 1** Nous prendrons en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de prise de décision en matière d'investissement.
- 2** Nous serons des investisseurs actifs et prendrons en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaires.
- 3** Nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG.
- 4** Nous favoriserons l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs.
- 5** Nous travaillerons ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes.
- 6** Nous rendrons compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes.



LA MISSION DES PRI

Nous estimons que la création de valeur à long terme passe par un système financier mondial durable et efficace du point de vue économique. Ce système doit récompenser les investissements responsables à long terme et profiter à l'environnement comme à la société toute entière.

Les PRI participent à la réalisation de ce système financier durable en encourageant l'adoption des Principes et la collaboration sur leur mise en œuvre, en favorisant la bonne gouvernance, l'intégrité et la responsabilité, et en travaillant sur les pratiques de marché, structures et réglementations qui font obstacle à l'adoption d'un système financier durable.

AVERTISSEMENT

Les informations contenues dans ce rapport sont fournies à titre indicatif seulement et ne constituent en aucun cas un conseil en investissement ni une recommandation juridique, fiscale ou autre. Elles ne doivent pas être utilisées pour fonder une quelconque décision d'investir. Le présent rapport n'offre aucune opinion à propos de problématiques ou de questions juridiques, économiques, ou environnementales de la part des auteurs ou des éditeurs. L'Association des PRI ne peut être tenue responsable du contenu des sites web et des sources d'informations référencées dans le rapport. La présence de liens vers ces sites et la mention de ces sources ne valent pas approbation de leur contenu par l'Association des PRI. Sauf mention contraire expresse, les opinions, recommandations, constatations, conclusions et interprétations et exprimées dans le présent rapport sont celles des différents contributeurs au rapport et ne représentent pas nécessairement l'avis de l'Association des PRI ou des signataires des Principes pour l'Investissement Responsable. La mention des entreprises citées en exemple ne constitue en aucun cas un soutien à ces organisations de la part de l'Association des PRI ou des signataires des Principes pour l'Investissement Responsable. Nous nous sommes efforcés de proposer dans ce rapport des informations issues de sources fiables et à jour. Toutefois, des modifications de statistiques, législations, règles et réglementations peuvent engendrer des retards, des oublis ou des inexactitudes. L'Association des PRI ne pourra être tenue responsable des erreurs ou omissions ni de toute décision prise ou action entreprise sur la base des informations contenues dans le présent rapport, ni de tout dommage ou préjudice résultant ou causé par cette décision ou cette action. Toutes les informations contenues dans ce rapport sont fournies en l'état, sans garantie d'exhaustivité, d'exactitude, de ponctualité ni d'obtention de résultats ni sans garantie d'aucune sorte, explicite ou implicite.

SOMMAIRE

SYNTHÈSE	4
TCFD : QUELS AVANTAGES POUR LES INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS ?	4
QUELLES SONT LES ACTIONS PRIORITAIRES DES INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS À COURT TERME ?	7
QUE DOIVENT EXIGER LES INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS DE LEURS SOCIÉTÉS DE GESTION EXTERNES ?	7
CHANGEMENTS CLIMATIQUES : POURQUOI LES INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS DOIVENT S'EN PRÉOCCUPER ?	9
PRINCIPES POUR LA PUBLICATION D'INFORMATIONS ALIGNÉES AVEC LES RECOMMANDATIONS DE LA TCFD	10
GOUVERNANCE	11
SUPERVISION PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	11
RÔLE DE LA DIRECTION	14
STRATÉGIE	18
IDENTIFIER LES RISQUES ET OPPORTUNITÉS	19
IMPACT SUR LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT	20
RÉSILIENCE DE LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT	21
GESTION DES RISQUES	22
ÉVALUER LES RISQUES	22
GÉRER LES RISQUES	26
INTÉGRER LES RISQUES	28
INDICATEURS ET OBJECTIFS	30
UTILISATION DES INDICATEURS	30
MESURE DES ÉMISSIONS DE GES	34
FIXER DES OBJECTIFS	36
ANALYSE DE SCENARII	40
SE LANCER DANS L'ANALYSE	42
DÉFINIR LES FACTEURS DÉTERMINANTS	43
UTILISER DES OUTILS SPÉCIALISÉS	43
IDENTIFIER LES RÉPONSES ET PUBLIER LES RÉSULTATS	43
EXEMPLES D'OUTILS DE SCENARII CLIMATIQUES À L'USAGE DES INVESTISSEURS	43
INITIATIVES EXISTANTES SOUTENUES PAR LES PRI AU NIVEAU SECTORIEL OU DES ENTREPRISES	44
EXEMPLES D'ACTIONS POUR LES INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS	48

SYNTHÈSE

Les marchés financiers ont besoin de données de qualité sur les risques liés au climat afin d'opérer efficacement vers la transition énergétique. Les recommandations du Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (Task Force on Climate-related Financial Disclosures - TCFD), mis en place par le Conseil de stabilité financière (FSB), constituent un cadre international commun grâce auquel les investisseurs et les entreprises peuvent faire des choix éclairés sur leur exposition aux risques et opportunités liés au climat dans leurs activités et leurs projets d'allocation de capitaux. La TCFD est une initiative menée par le secteur financier, qui a reçu le soutien officiel de 238 entreprises, dont 150 institutions financières, et investisseurs, représentant une capitalisation boursière de plus de 6 000 milliards de dollars et 81 700 milliards de dollars d'actifs sous gestion¹. Les acteurs du secteur s'orientent désormais vers les phases d'adoption et de mise en œuvre², et certains investisseurs institutionnels commencent déjà à répondre à ces recommandations³.

Ce guide s'inspire de cette dynamique pour définir un cadre pratique destiné à soutenir les investisseurs institutionnels dans leurs efforts de mise en œuvre des recommandations de la TCFD. Il cible en particulier les actions que pourront mener ces investisseurs afin d'améliorer les processus liés à la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques et la définition d'indicateurs/objectifs. S'il contient des éléments de discussion des «Principes de bonnes pratiques de reporting TCFD» ainsi qu'un schéma du reporting des PRI, ce guide n'est pas tant consacré aux modalités du reporting qu'aux actions concrètes nécessaires pour s'aligner avec le référentiel de la TCFD.

TCFD : QUELS AVANTAGES POUR LES INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS ?

Les investisseurs institutionnels ont plusieurs bonnes raisons de soutenir et de s'engager en faveur de la mise en œuvre des recommandations de la TCFD :

- **Traduction des risques et opportunités liés au climat en données financières tangibles.** Les risques liés au climat et à l'environnement résultent en partie d'un échec des marchés et ne sont donc pas reflétés en tant que tels dans les cours. Les recommandations de la TCFD constituent un cadre cohérent et comparable à travers lequel les recherches sur le climat, les évolutions technologiques et les politiques publiques peuvent, à terme, se traduire en données tangibles, pouvant permettre aux investisseurs d'évaluer et gérer une méga tendance émergente.
- **Un moyen d'améliorer la gestion des risques et de repérer les opportunités.** La transition énergétique peut entraîner un risque pour les capitaux des institutions financières. L'agence de notation Moody's a identifié 14 secteurs, représentant 2 000 milliards de dollars d'encours cotés, qui sont exposés à des risques climatiques immédiats ou émergents⁴. Les recherches menées par une grande banque centrale ont montré qu'il faudra réaffecter 26 000 milliards de dollars de capitaux d'ici à 2040⁵ pour remplir les objectifs de l'Accord de Paris, qui vise à limiter le réchauffement climatique à moins de deux degrés. Mais la transition vers une économie bas carbone est aussi promesse de nouvelles opportunités pour les marchés. Les recommandations de la TCFD constituent un cadre structurant et concret, qui permet aux investisseurs institutionnels d'évaluer le risque de dépréciation de leur portefeuille et d'identifier de nouvelles opportunités de placement.
- **Un référentiel comparable et flexible.** Les recommandations de la TCFD ont été élaborées par des experts issus de 31 pays. Elles bénéficient du soutien de 238 entreprises, dont 150 institutions financières et investisseurs, représentant 81 700 milliards de dollars d'actifs sous gestion. Ce référentiel est flexible en fonction des stratégies, dimensions et localisations des entreprises, comporte des orientations pratiques pour les secteurs à fort impact et permet un reporting tourné vers l'avenir. Il facilite ainsi l'adoption d'un reporting cohérent et à grande échelle.



Martin Skancke, Président du Conseil d'administration, PRI, et Fiona Reynolds, Directrice générale, PRI

1 <https://www.fsb-tcfid.org/statement-support-supporting-companies-june-2017/>

2 <https://www.fsb-tcfid.org/news/>

3 Voir notamment le rapport sur le climat de l'AP2 basé sur les recommandations de la TCFD <http://www.ap2.se/globalassets/hallbarhet-agarstyrning/klimat/tcfid/ap2s-climate-report-based-on-tcfids-recommendations.pdf>

4 Moody's Investors' Service, Environmental risk heat map, nov. 2015,

5 Rapport non publié, sources PRI

- **Une démarche tournée vers l'avenir.** Par convention, la communication d'informations liées au climat repose traditionnellement sur les données historiques. Or les problèmes environnementaux comme les changements climatiques ne sont pas linéaires, et s'aggravent avec le temps. L'analyse de scénarii, déjà couramment utilisée dans l'analyse d'investissement, pourrait s'appliquer aux changements climatiques pour aider les investisseurs institutionnels à mieux comprendre comment leur portefeuille peut être affecté à plus long terme.
- **Renforcer la confiance dans les marchés financiers.** La communication d'informations et la transparence contribuent à renforcer la confiance envers les marchés des capitaux. En outre, les entreprises (et leurs directions) engagent leur responsabilité en cas de non-respect de leurs obligations d'évaluation et de gestion des risques climatiques ou de non-déclaration d'un risque. La possibilité de comparer les données liées au climat, dont la fiabilité dépend d'un niveau égal d'exigence en termes de communication, utilisateurs et bénéficiaires du système financier auront du mal à se fier aux informations qui leur seront fournies.
- **Répondre à la demande des bénéficiaires.** Les bénéficiaires et les parties prenantes au sens large demandent de plus en plus d'informations sur les changements climatiques et la façon dont ils sont gérés. Les déclarations conformes avec les recommandations de la TCFD peuvent renseigner les bénéficiaires finaux et leur permettre de comprendre comment sont gérés les impacts des changements climatiques et, le cas échéant, de prendre des décisions plus éclairées sur leur épargne-retraite.

Schéma 1 : Recommandations de la TCFD et actions potentielles pour les investisseurs institutionnels. Source : d'après FSB TCFD, Recommendations of the Task Force on Climate-related Financial Disclosures, schéma. 4, p. 14

Recommandations de la TCFD		Reporting des PRI : Gouvernance et stratégie	Actions potentielles pour les investisseurs institutionnels		
GOUVERNANCE	Supervision par le Conseil d'administration : a) Décrire le contrôle exercé par le Conseil d'administration sur les risques et opportunités liés au climat	SG 7.1 CC SG 7.1 a CC	Clarifier les responsabilités en matière de supervision	Articuler les risques	Examiner les politiques approuvées par le Conseil d'administration
	Rôle de la direction : (b) Veuillez décrire le rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des risques et opportunités liés au climat.	SG 7.1 CC SG 7.1b CC	Définir les responsabilités de la direction	Définir les processus	Déclarer les processus et les avancées
STRATÉGIE	Identifier les risques et opportunités : a) Veuillez décrire les risques et opportunités liés au climat à court, moyen et long terme	SG 14.1 CC SG 14.2 a CC	Identifier les risques	Identifier les opportunités	Définir les processus
	Impact sur la stratégie d'investissement : b) Décrire l'impact des risques et opportunités liés au climat sur la stratégie d'investissement	SG 1.3 a CC SG 1.3b CC	Référentiels pour l'allocation d'actifs	Processus d'évaluation de la performance	Processus de due diligence
	Résilience de la stratégie d'investissement : (c) Veuillez détailler la résilience de la stratégie d'investissement, en considérant différents scénarii climatiques, y compris un scénario 2 °C ou inférieur	SG 13.1a CC	Évaluer divers scénarii climatiques	Entreprendre une analyse de scénario	Détailler la réponse
GESTION DES RISQUES	Évaluer les risques : (a) Veuillez décrire vos processus de gestion des risques pour identifier, évaluer et gérer les risques liés au climat	SG 14.7 CC SG 14.9 CC	Identifier les sources de données	Mener des actions de dialogue	Utiliser les données
	Gérer les risques : (b) Veuillez décrire les processus de gestion des risques liés au climat	SG 14.7 CC SG 14.8 CC	Évaluer la matérialité	Hierarchiser les risques	Réduire les risques
	Intégrer les risques : (c) Veuillez décrire comment les risques liés au climat sont intégrés aux processus de gestion des risques.	SG 14.7 CC	Gouvernance des risques	Mesure des risques	Suivi des risques
INDICATEURS / OBJECTIFS	a) Utilisation des indicateurs : Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés pour évaluer les risques et opportunités liés au climat dans le cadre de la stratégie d'investissement et du processus de gestion des risques.	SG 14.4 CC SG 14.4a CC	Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés	↑	↑
	b) Mesure des émissions de GES : Veuillez fournir des informations sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) et risques y afférents dans le cadre des scopes 1 et 2, et le cas échéant, du scope 3.	SG 14.4a CC	Déclaration des émissions de GES		
	c) Fixer des objectifs : Veuillez fournir des informations sur les objectifs fixés pour gérer les risques et opportunités liés au climat, ainsi que les résultats atteints dans la poursuite de ces objectifs.	SG 14.4b CC	Déclarer des objectifs	↓	↓

QUELLES SONT LES ACTIONS PRIORITAIRES POUR LES INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS À COURT TERME ?

Ce guide décrit une série d'actions basées sur les quatre piliers du référentiel de la TCFD. Toutes ne pourront pas être mises en œuvre d'emblée par l'ensemble des investisseurs institutionnels. Les processus, ressources et actions devront en effet se construire avec le temps, en fonction de la situation de départ de chaque investisseur. Les actions prioritaires que les investisseurs institutionnels doivent envisager de mener à court terme pour commencer à s'aligner avec le référentiel de la TCFD sont notamment :

- **Gouvernance** : Revoir les mécanismes de gouvernance afin de vérifier que des processus efficaces de supervision du Conseil d'administration et de gestion interne sont bien en place concernant les risques et opportunités liés au climat.
- **Stratégie** : Lancer le processus d'analyse de la résilience du portefeuille face à divers scénarii climatiques, dont un scénario 2°C ou inférieur.
- **Gestion des risques** : Évaluer la potentielle matérialité financière des risques liés au climat sur le portefeuille ainsi que les actions à mener pour limiter ces risques, mais aussi saisir de nouvelles opportunités.
- **Indicateurs** : Mesurer les émissions de GES pour chaque fonds ou stratégie d'investissement, dans la mesure où les données sont disponibles ou facilement estimables.
- **Dialogue** : Engager un dialogue avec les entreprises et les sociétés de gestion externes afin de promouvoir une plus grande transparence et un meilleur alignement avec les recommandations de la TCFD.
- **Communication** : Communiquer l'ensemble des actions et des résultats décrits précédemment dans les rapports annuels et communiquer les risques climatiques dans le reporting des PRI.

QUE DOIVENT EXIGER LES INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS DE LEURS SOCIÉTÉS DE GESTION EXTERNES ?

Pour un grand nombre d'investisseurs institutionnels ayant confié leurs actifs à des sociétés de gestion, la mise en œuvre du référentiel de la TCFD exigera un certain degré de concertation avec les gérants de portefeuilles. Les investisseurs institutionnels pourront notamment leur demander de communiquer les éléments suivants :

- **Intention de divulgation** : S'ils soutiennent ou non les recommandations de la TCFD et s'ils ont l'intention d'effectuer un reporting en ligne avec les principaux piliers du référentiel.
- **Gouvernance** : Mesures prises pour la supervision et la gestion des risques et opportunités liés au climat, avec leur évolution (avérée ou à venir) à la lumière des recommandations de la TCFD.
- **Stratégie** : Stratégie d'identification des risques et opportunités liés au climat et manière de les définir à court, moyen et long terme.
 - Les gérants de portefeuilles pourront par exemple expliquer l'impact qu'elle a eu sur le développement produit et la conception de leur mandat.
 - Expliquer en quoi l'impact des scénarii climatiques sur les résultats futurs a été pris en compte dans le processus d'investissement, tant en termes de prévisions du risque et du rendement que d'identification de nouvelles opportunités.
 - Décrire le processus et les résultats du dialogue avec les entreprises et autres entités du portefeuille sur les risques et opportunités liés au climat.
 - Fournir le détail des votes sur les résolutions concernant les changements climatiques.
- **Gestion des risques** : Processus d'évaluation et d'intégration des risques liés au climat (physiques et de transition) dans les décisions d'investissement.
 - Dans le cadre de la communication sur la gestion des risques, les gérants devraient signaler les entreprises à risque n'ayant pas l'intention de suivre les recommandations de la TCFD (afin de souligner la nécessité d'intensifier le dialogue).
 - Si une analyse de scénarii est entreprise, faire part des processus, hypothèses, conclusions et actions sur lesquelles elle a débouché, notamment la résilience globale du portefeuille en cas de scénario 2°C ou inférieur.
 - Décrire l'évaluation des entreprises et actifs les plus à risque en matière de risques de transition et d'impacts physiques, selon quel scénario climatique et à quelle échéance.
 - Expliquer la gestion, le contrôle et l'atténuation des risques.

-
- **Indicateurs et objectifs** : Utilisation des outils de mesure liés aux changements climatiques dans le cadre du processus d'investissement.
 - Fournir au minimum le chiffre des émissions annuelles de GES conformément aux recommandations de la TCFD.
 - Exposer la méthodologie retenue et les raisons de ce choix, notamment les hypothèses et les limites.
 - Décrire l'impact de ces indicateurs sur les décisions d'investissement et les processus internes (notamment les activités de dialogue et l'évaluation des entreprises).
 - Déclarer les objectifs, notamment chiffrés, adoptés par l'organisation en lien avec le climat.
 - Expliquer comment se fait le suivi des progrès vers ces objectifs.

Les autres parties de ce guide sont consacrées à chacune des recommandations de la TCFD et apportent des orientations aux investisseurs institutionnels sur leur mise en œuvre basée sur les quatre principaux piliers : gouvernance, stratégie, gestion des risques et indicateurs/objectifs. Le guide met en lumière une série d'actions pratiques pouvant être réalisées, les outils et ressources à disposition pour étayer l'analyse de scénarii ainsi que des exemples tirés de la pratique de plusieurs investisseurs.

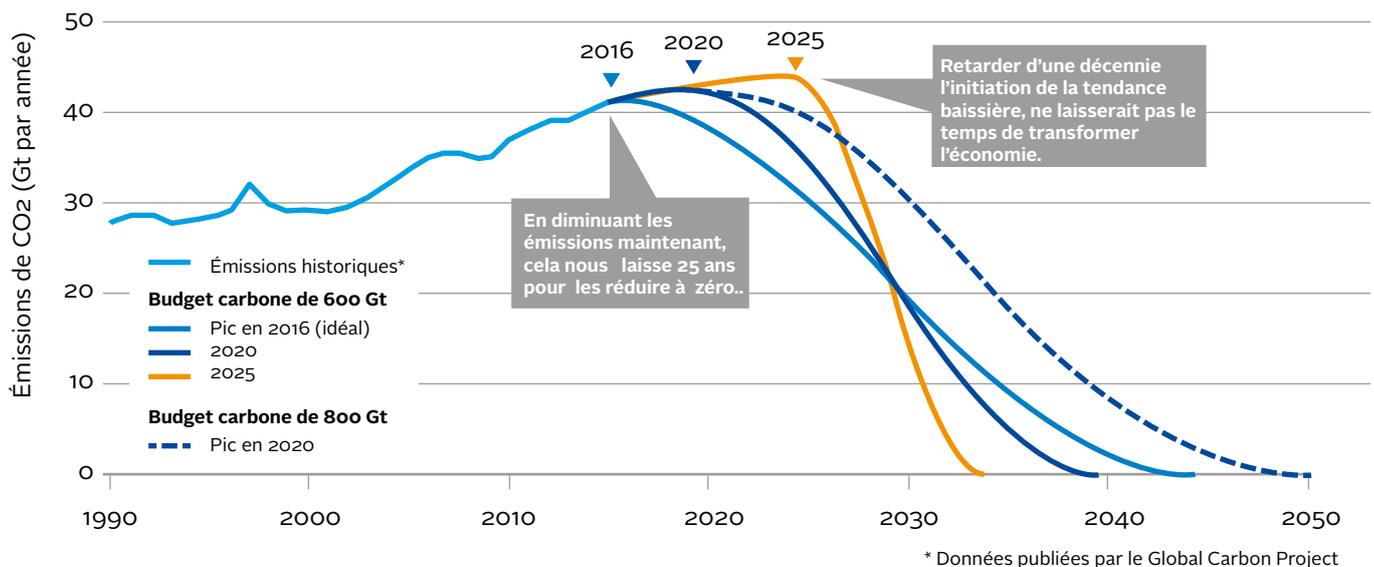
CHANGEMENTS CLIMATIQUES : POURQUOI LES INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS DOIVENT S'EN PRÉOCCUPER ?

Les changements climatiques ont un effet multiplicateur sur le risque⁶. Ils exacerbent les problèmes existants liés à l'énergie, aux ressources et à la sécurité alimentaire et accroissent la probabilité d'événements météorologiques extrêmes⁷. Les dimensions et l'inertie du système climatique sont telles qu'il existe un décalage de plusieurs décennies entre les émissions de dioxyde de carbone et leur plein impact économique. En d'autres termes, les risques climatiques ne font qu'empirer avec le temps⁸.

Les investisseurs peuvent courir un risque de capital du fait de la transition vers une économie bas-carbone, qui transforme actuellement le secteur de l'énergie. De plus,

les objectifs de l'Accord de Paris imposent d'accélérer considérablement cette transition. Le schéma 2 montre les différentes trajectoires permettant de contenir le réchauffement à deux degrés. Ces trajectoires reposent sur les émissions cumulées, et non sur les émissions annuelles. De ce fait, elles nécessitent que les émissions mondiales tombent à zéro au cours des 20 à 35 prochaines années. Réduire les émissions au cours d'une période plus longue imposerait le développement et le déploiement massif de technologies d'émissions négatives. La frontière est donc ténue entre le temps restant avant que les émissions mondiales n'entament leur tendance baissière (idéalement en 2020) et le taux annuel de réduction exigé par la suite.

Schéma 2 : Trajectoires des émissions pour un réchauffement à deux degrés. Source : Nature, [Three years to safeguard our climate](#), 28 juin 2017.



Les recommandations finales de la TCFD ont identifié deux types de risques et d'opportunités liés au climat pertinents pour les investisseurs⁹:

- **Risques physiques** : Impacts de la multiplication et de l'intensification des épisodes climatiques extrêmes, de l'insécurité alimentaire et des problèmes d'approvisionnement en énergie et ressources liés aux changements climatiques sur les passifs d'assurance, les actifs financiers et la perturbation du commerce.

- **Risques de transition** : Impacts de l'ajustement vers une économie à faibles émissions, puis à émissions zéro. Les changements technologiques ou les orientations des politiques publiques pourraient entraîner une réévaluation d'un grand nombre d'actifs en faisant apparaître les coûts et les opportunités.

L'amélioration de la communication d'informations sur ces risques est donc essentielle pour une réponse efficace du marché aux changements climatiques.

6 IPCC, Climate Change 2014 Synthesis Report, 2014, p. 3 http://www.ipcc.ch/report/ar5/syr/index_fr.shtml

7 op. cit. p. 5

8 op. cit. ; King et al., Climate Change: A Risk Assessment, 2015, p. 45 <http://www.csap.cam.ac.uk/projects/climate-change-risk-assessment/>; Hanson et al., NASA Goddard Institute, Earth's Energy Imbalance: confirmation and implications, 2005

9 FSB TCFD Recommendations of the Task Force on Climate-related Financial Disclosures, pp. 5-8

PRINCIPES POUR LA PUBLICATION D'INFORMATIONS ALIGNÉES AVEC LES RECOMMANDATIONS DE LA TCFD

Afin d'aider les investisseurs à s'aligner sur ces recommandations, de nouveaux indicateurs climatiques s'appuyant sur les recommandations de la TCFD ont été ajoutés au questionnaire annuel des PRI pour l'année 2018. Il n'est pas obligatoire de les renseigner, ni de publier les éventuelles réponses associées. Pour les investisseurs qui les renseigneront, les informations seront disponibles sous la forme d'un rapport de transparence distinct sur le climat (Climate transparency report), qui pourra faciliter une communication alignée sur les recommandations de la TCFD.

Le schéma 3 présente un aperçu de certains des principes qui sous-tendent la publication d'information conformément à la TCFD. Il convient de rappeler que ce schéma met en lumière des principes généraux concernant le reporting, par opposition aux actions découlant des recommandations de la TCFD (lesquelles sont au centre de ce guide).

Schéma 3 : Principes pour la publication d'informations alignées avec les recommandations de la TCFD. Source : d'après FSB TCFD, Recommendations of the Task Force on Climate-related Financial Disclosures, schéma. 4, p. 14

D'une façon générale, les entreprises doivent publier leurs informations en se basant sur les orientations du rapport final de la TCFD (pages 19-23), en tenant compte de tous les éléments cités. Des orientations supplémentaires se trouvent en annexe de ce rapport.

Plusieurs années sont nécessaires pour aligner la publication d'informations avec les recommandations de la TCFD. Il est possible de commencer par publier des données non confirmées, tout en indiquant un programme de publication sur plusieurs années pour gagner progressivement en complexité.

Sujet	Déclaration
1. Stratégie et Gouvernance	Il est important de veiller à ce que la façon dont les risques et opportunités liés au climat influent sur la stratégie de l'entreprise soit bien décrite. C'est le processus qu'il importe de présenter.
2. Généralités / spécificités	On évitera les déclarations générales et les formules standard du type «les risques climatiques sont bien réels» ou «la transition aura un très fort impact». Les entreprises diront plutôt en quoi elles risquent d'être impactées et ce que cela représente pour leur stratégie.
3. Quantitatif / qualitatif	Déclarer les indicateurs et objectifs, notamment ceux suggérés dans les orientations supplémentaires (Annexe I). Pour les investisseurs institutionnels, il peut notamment s'agir de : la moyenne pondérée de l'intensité carbone, si les données sont disponibles ou s'il est possible de les estimer, pour chaque fonds ou stratégie d'investissement. Les investisseurs institutionnels doivent également fournir les autres indicateurs qui leur paraissent utiles pour la prise de décision et décrire la méthodologie utilisée.
4. Analyse de scenarii	Veiller à envisager une série de divers scenarii. Décrire comment la direction les a pris en compte et comment ils influent sur la stratégie. Pour les financières, il est acceptable de procéder à une analyse de scenarii portant non pas sur le portefeuille tout entier, mais sur un petit nombre de secteurs clés. Exposer clairement en quoi le scénario 2°C ou inférieur se distingue des autres et comment il affecte les portefeuilles. Décrire clairement les hypothèses, méthodes et résultats (cf. supplément technique de la TCFD Technical Supplement: The use of scenario analysis in disclosure of climate-related risks and opportunities)
5. Lieu de la publication des informations	Rapport annuel, site web, communication interne

GOVERNANCE

Les recommandations de la TCFD soulignent la nécessité de mettre en place des structures de bonne gouvernance pour veiller à l'efficacité de la supervision des risques et opportunités liés au climat. Les PRI mettent également en avant l'importance des structures de bonne gouvernance pour la prise en compte des questions ESG par leurs signataires, notamment à travers le questionnaire annuel des PRI 2018¹⁰, qui intègre des indicateurs liés au climat et qui a été élaboré à partir des recommandations de la TCFD¹¹.

Les recommandations spécifiques de la TCFD liées à la gouvernance des impacts des changements climatiques (tous secteurs confondus) comprennent les éléments suivants :

- Description du contrôle exercé par le Conseil d'administration sur les risques et opportunités liés au climat
- Description du rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des risques et opportunités liés au climat.

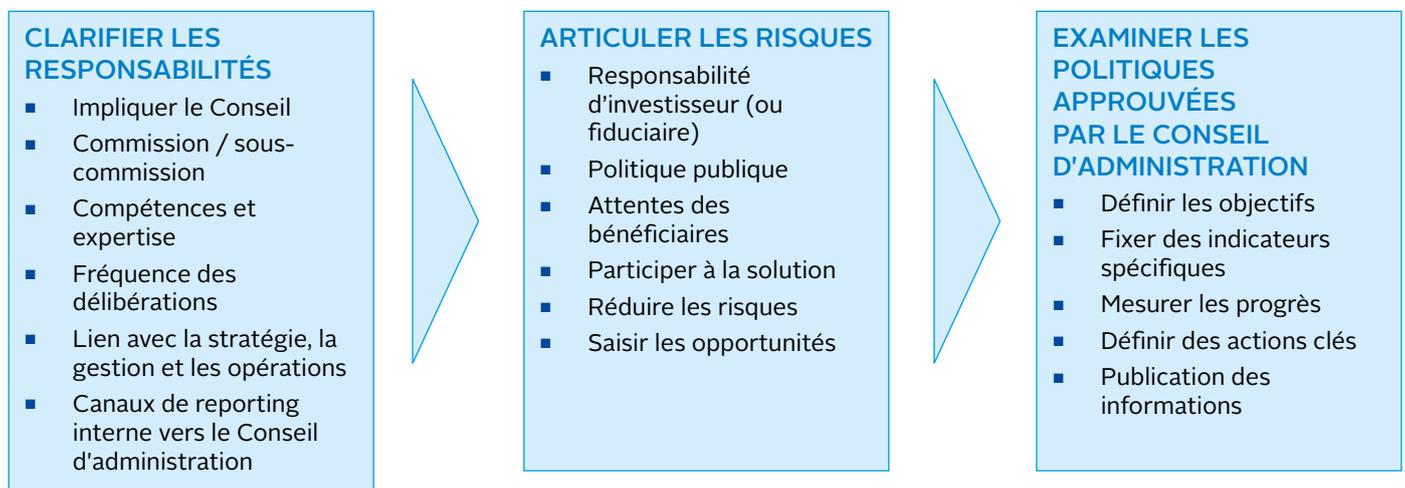
QUELLES CONSÉQUENCES POUR LES INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS ?

Certaines des actions suggérées sont fournies dans les orientations de la TCFD pour tous les secteurs¹², il s'agit d'actions génériques qui peuvent s'appliquer à toutes les organisations, dans les secteurs financiers ou non¹³. S'agissant des actions spécifiques pour les investisseurs institutionnels, il convient de passer en revue les processus existants en matière de gouvernance pour vérifier qu'il existe une supervision par le Conseil d'administration et une gestion adéquates des risques et opportunités liés au climat, conformément aux recommandations de la TCFD.

SUPERVISION PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le schéma 4 présente certaines actions susceptibles d'être menées par les investisseurs institutionnels pour améliorer la supervision des enjeux climatiques par le Conseil d'administration.

Schéma 4 : Actions en vue d'améliorer la supervision par le Conseil d'administration



10 Reporting des PRI 2018 – Stratégie et Gouvernance, 2017

11 [Guidance on PRI Pilot Climate Reporting](#), 2018, d'après les recommandations du Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (TCFD), mis en place par le Conseil de stabilité financière (FSB)

12 FSB TCFD, Recommendations of the Task Force on Climate-related Financial Disclosures, <https://www.fsb-tcfd.org/wp-content/uploads/2017/06/FINAL-TCFD-Report-062817.pdf>, p. 19

13 FSB TCFD, Implementing the Recommendations of the Task Force on Climate-related Financial Disclosures, Supplemental Guidance for the Financial Sector, 2017, figure 8, p. 22

CLARIFIER LES RESPONSABILITÉS

La TCFD recommande notamment au Conseil d'administration d'être capable de décrire la supervision qu'il exerce sur les risques et opportunités liés au climat¹⁴. En se fondant sur les bonnes pratiques en matière de gouvernance¹⁵, les actions à mener consistent notamment à articuler les responsabilités, veiller à ce que les membres du Conseil d'administration disposent des compétences et de l'expertise suffisantes en matière climatique, convenir

d'un rythme auquel le Conseil d'administration et/ou ses commissions étudieront les questions liées au climat ainsi que la façon de les intégrer dans leur supervision de la stratégie, de la performance et du suivi des progrès, notamment par la définition de canaux de reporting interne. Le schéma 5 présente quelques exemples d'actions menées par les investisseurs institutionnels afin de renforcer ces responsabilités.

Schéma 5 : Exemples d'investisseurs institutionnels – Responsabilités de supervision.

<p>CalSTRS fonds de pension public, États-Unis</p>	<p>L'équipe d'investissement du fonds élabore un rapport Green Initiative Task Force, qui est approuvé par le directeur des investissements et communiqué au Conseil d'administration une fois par an.</p> <p>Rapport CalSTRS en matière de climat</p> <p>Il récapitule les actions menées par le fonds dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ gestion des risques climatiques ; ■ passage en revue des compétences des gérants de portefeuilles en matière de climat ; ■ dialogue avec les entreprises sur les questions climatiques ; ■ vote sur les propositions des actionnaires liées au climat ; ■ travaux de recherche sur le climat menés par le fonds ou recherche collaborative ; ■ allocation d'actifs à faible teneur en carbone ou économes en énergie ; ■ performances des actifs d'investissement responsable ; ■ défis, perspectives et autres initiatives.
<p>Office d'investissement du RPC fonds de pension, Canada</p>	<p>Le fonds a créé un groupe de travail sur les changements climatiques. Constitué de plusieurs services, il passe en revue les risques et opportunités liés au climat en regard des changements observés à l'échelle mondiale.</p> <p>Approche de l'OIRPC en matière de climat</p> <p>«L'équipe procède dans un premier temps à une évaluation ascendante (bottom-up) de nos processus de vérification préalable au placement relativement à la prise en compte des risques et des opportunités liés au climat. Elle évalue ensuite les approches visant l'analyse descendante (top-down) des risques liés au climat à l'échelle de notre portefeuille. Le groupe de travail sur les changements climatiques se penche aussi sur la place qu'occupent ces risques dans notre cadre global de gestion des risques.»</p>

14 FSB TCFD, Recommendations of the Task Force on Climate-related Financial Disclosures, <https://www.fsb-tcf.org/wp-content/uploads/2017/06/FINAL-TCFD-Report-062817.pdf>, p. 19

15 Si les structures de gouvernance diffèrent en fonction des pays et des types d'organisation (fonds de pension public ou privé, fonds souverain, fonds de dotation, organisme de bienfaisance, compagnie d'assurance), on peut distinguer une série de caractéristiques communes évoquant une « bonne gouvernance », par exemple : Lignes directrices de l'OCDE sur la gouvernance des fonds de pension (<http://www.oecd.org/fr/finances/pensions-privées/lignesdirectricesurlagouvernancesdesfondsdepensionconsultationpublique.htm>) ; divers articles présentés au Forum mondial OCDE/IOPS sur les pensions privées 2017 (<https://www.oecd.org/daf/fin/private-pensions/Oct-2017-OCDE-IOPS-Global-Forum-Mauritius-Presentations.zip>) ; Ambachtsheer, K. (divers), The State of Global Pension Fund Governance Today: Board Competency Still a Problem (http://w.cembenchmarking.com/Files/Documents/Governance_Study_Paper_June_2007.pdf), How effective is pension fund governance today, and do pension funds invest for the long term? Findings from a new survey (<http://kpa-advisory.com/policy-papers/how-effective-is-pension-fund-governance-today-and-do-pension-funds-invest-for-the-long-term-findings-from-a-new-survey/>) ; Clark, G., Urwin, R. (divers) Leadership, collective decision-making, and pension fund governance (<http://www.docs.fce.unsw.edu.au/fce/Research/ResearchMicrosites/CPS/2008/papers/Clark.pdf>).

PRÉCISER LES RISQUES

Il est généralement admis qu'une bonne pratique des investisseurs institutionnels consiste à formuler une série de « convictions d'investissement » ou « principes directeurs » afin d'encadrer l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et processus d'investissement¹⁶.

Il est tout aussi important que le Conseil d'administration précise les convictions de l'organisation concernant les risques liés au climat de façon à orienter ses décisions sur le moyen à long terme¹⁷. Le schéma 6 présente quelques exemples de pratiques d'investisseurs institutionnels sur ce sujet.

Schéma 6 : Exemples de pratiques d'investisseurs institutionnels – Préciser les risques liés au climat. Source : documents dans le domaine public, issus de sites web et rapports institutionnels

<p>AP2 Andra AP-fonden, Suède</p>	<p>Note d'information sur les changements climatiques</p> <p>Cette note d'information approuvée par le directeur général présente les convictions, le processus d'intégration et les actions clés du fonds pour contribuer à la transition vers une économie bas-carbone.</p> <p><i>« Les questions liées au climat, à commencer par les changements climatiques, constituent à la fois des risques immenses et de grandes opportunités pour un investisseur à long terme comme AP2. Les changements climatiques sont considérés comme capables d'impacter de façon considérable les rendements à long terme. »</i></p>
<p>CalPERS fonds de pension public, États-Unis</p>	<p>Convictions du CalPERS en matière d'investissement</p> <p>L'une des convictions d'investissement approuvées par le Conseil d'administration fait spécifiquement référence aux changements climatiques.</p> <p><i>« Conviction 9 : Les risques auxquels fait face CalPERS sont de nature multiple et la mesure de la volatilité ou de la tracking-error ne saurait suffire à en rendre parfaitement compte. En tant qu'investisseur de long terme, CalPERS doit prendre en compte les différents facteurs de risque, notamment les changements climatiques et la disponibilité des ressources naturelles, qui émergent lentement et sur des périodes longues, mais sont susceptibles d'impacter de façon substantielle les rendements d'une entreprise ou d'un portefeuille. »</i></p>
<p>Norges Bank Investment Management gérant de fonds de pension public, Global Norges Bank</p>	<p>Stratégie de NBIM en matière de climat</p> <p>L'organisation a formulé ses convictions dans le cadre d'un document exposant la stratégie en matière des changements climatiques. Ce document définit l'intérêt d'une telle stratégie, son importance dans les décisions d'investissement et les attentes en matière de comportement d'entreprise.</p> <p><i>« Les évolutions du climat sont susceptibles d'affecter à terme les rendements de l'entreprise et du portefeuille. Afin de réduire les risques et d'optimiser les opportunités à venir, Norges Bank Investment Management a un intérêt au bon fonctionnement des marchés du carbone et d'autres mesures pouvant contribuer à l'efficacité de la transition vers une économie bas carbone. »</i></p>

¹⁶ PRI, [Asset Owner Strategy Guide: How to Craft and Investment Strategy](#), 2018, évoque l'importance de l'ambition et de la mission des investisseurs institutionnels dans le processus de stratégie d'investissement. Willis Towers Watson, [Building stronger foundations – Investment beliefs](#), 2017. Bauer, R., et al., [Investment Beliefs that Matter: New Insights into the Value Drivers of Pension Funds](#), 2010.

¹⁷ Mercer, [Climate Risk – Can you Afford to Ignore it?](#), 2017. Les nouvelles lignes directrices du FSB offrent aux investisseurs institutionnels un cadre pour les mesures à prendre.

PASSER EN REVUE LES POLITIQUES APPROUVÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

La plupart des investisseurs institutionnels ont adopté une série de politiques destinées à rendre opérationnelles leurs convictions d'investissement. Il doit en être de même pour les questions liées au climat. Inclure les impacts des changements climatiques dans les politiques d'investissement contribuera à fournir un cadre global pour guider les organisations dans la gestion de leurs risques et

opportunités liés au climat¹⁸. Les politiques d'investissement peuvent également aider les organisations à remplir leurs obligations réglementaires, en constante évolution, ainsi que fournir de précieuses informations aux actionnaires et bénéficiaires. Le schéma 7 présente quelques exemples d'actions mises en œuvre par les investisseurs institutionnels sur ce sujet.

Schéma 7 : Exemples de pratiques d'investisseurs institutionnels – Politiques approuvées par le Conseil d'administration. Source : documents dans le domaine public, sites web et rapports institutionnels

<p>NZ Super Fund Caisse de retraite, Nouvelle-Zélande</p>	<p>Le fonds a formulé une stratégie d'investissement en matière de changements climatiques approuvée par le Conseil d'administration : NZ Super Climate Change Strategy</p> <p>et rédigé un document sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, lui aussi approuvé par le Conseil d'administration : NZ Super Carbon Reduction paper</p>
<p>AP4 Andra AP-fonden, caisse de retraite, Suède</p>	<p>Politique d'AP4 en matière de changements climatiques</p> <p>Le fonds a publié divers exposés de principes, études et objectifs concernant les changements climatiques, sur son site web ou via des communiqués de presse.</p> <p>Les changements climatiques sont traités dans le document Ownership Policy, approuvé par le Conseil d'administration.</p> <p>Le fonds communique chaque année ses objectifs et ses résultats sur son site web.</p>
<p>Ilmarinen compagnie d'assurance et fonds de pension, Finlande</p>	<p>L'entreprise s'est dotée d'une politique relative aux changements climatiques approuvée par l'équipe de gestion de la politique de détention, qui rend compte de ses travaux au Conseil d'administration une fois par an. Cette politique définit une feuille de route pour mettre en œuvre des actions à partir de 2016-2020, avec huit objectifs, et des résultats mesurables.</p> <p>Les changements climatiques sont également évoqués dans le rapport annuel de développement durable, avec la mesure des émissions de gaz à effet de serre et l'analyse du scénario 2°C ou inférieur.</p>

RÔLE DE LA DIRECTION

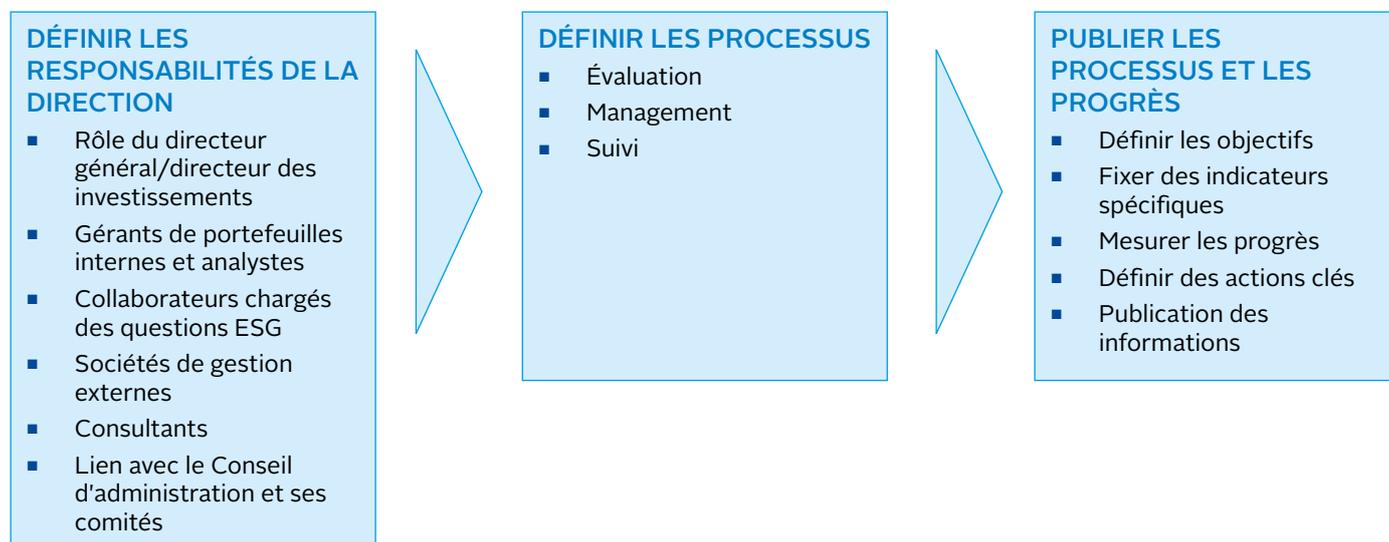
La TCFD recommande aux directions des organisations d'être en mesure de décrire leur rôle dans l'évaluation et la gestion des risques et opportunités liés au climat¹⁹. Pour les investisseurs institutionnels, cela passera invariablement par une réflexion sur le rôle du directeur général, du directeur des investissements, mais aussi des sociétés de gestion internes et externes, du personnel chargé des questions ESG et des consultants et autres prestataires de services.

La TCFD recommande également que les investisseurs institutionnels soient capables de décrire les processus en place pour mettre en œuvre les politiques et atteindre les objectifs de l'organisation, ainsi que clarifier les processus en termes de publication d'information. Le schéma 8 présente quelques exemples d'actions susceptibles d'être menées par les investisseurs institutionnels dans ce domaine.

¹⁸ Voir par exemple PRI, [Asset Owner Strategy Guide: How to Craft and Investment Strategy](#), 2018 ; et PRI, [Politique d'investissement : Processus & Pratiques. Guide à l'usage des investisseurs institutionnels, 2016](#)

¹⁹ FSB TCFD, Recommendations of the Task Force on Climate-related Financial Disclosures, <https://www.fsb-tcfd.org/wp-content/uploads/2017/06/FINAL-TCFD-Report-062817.pdf>

Schéma 8 : Gestion des risques et opportunités liés au climat



DÉFINIR LES RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION

Les bonnes pratiques en matière de gouvernance dans le secteur de l'investissement intègrent la nécessité de clarifier le rôle de la direction dans la mise en œuvre au quotidien des stratégies et politiques approuvées par le Conseil d'administration²⁰. De même, en matière de gestion des risques et opportunités liés au climat, il s'agit d'examiner le rôle du directeur général, du directeur des investissements, des équipes internes de gestion de portefeuilles, des sociétés de gestion externes, des collaborateurs et des consultants chargés des questions ESG, mais aussi des conseillers en investissement et autres sous-traitants. Les investisseurs institutionnels doivent également définir la façon dont les responsabilités de la direction sont liées au Conseil d'administration (et/ou à tous comités ou sous-comités) en matière de reporting et de prise de décision.

DÉFINIR LES PROCESSUS

La TCFD recommande que la direction soit capable de définir la façon dont l'organisation évalue, gère et effectue le suivi dans le temps des risques et opportunités liés au climat²¹. Si certaines organisations ont des collaborateurs et une expertise en interne, d'autres s'en remettent davantage aux données que leur fournissent leurs consultants, sociétés de gestion externes, conseillers ESG et/ou autres sous-traitants. Il n'existe pas de bonnes pratiques standard pour le secteur dans son ensemble, car les ressources et les circonstances de chaque investisseur sont variables. Les investisseurs institutionnels sont plutôt encouragés à définir leurs propres processus et à expliquer comment il est mis en œuvre en pratique. Le schéma 9 présente quelques exemples de sujets que l'équipe dirigeante pourra décider d'intégrer dans ce processus.

20 Il est communément admis que la transparence, les systèmes de résolution des conflits et la prise de responsabilité à chaque poste et chaque fonction comptent parmi les éléments essentiels de la bonne gouvernance. Il s'agit notamment du rôle de la direction et de ses rapports avec le Conseil d'administration dans ses missions de surveillance et ses responsabilités fiduciaires. Voir par ex. Stewart, F. et Yermo, J., Pension Fund Governance: Challenges and Potential Solutions, 2018, Documents de travail de l'OCDE sur la finance, l'assurance et les pensions privées, no 18, et PRI Asset Owner Strategy Guide: How to Craft and Investment Strategy, 2018

21 FSB TCFD, Recommendations of the Task Force on Climate-related Financial Disclosures, p. 19, <https://www.fsb-tcfd.org/wp-content/uploads/2017/06/FINAL-TCFD-Report-062817.pdf>

Schéma 9 : Processus de gestion des risques et opportunités liés au climat

<p>(1) Processus d'évaluation des risques et opportunités :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Informations : Au niveau de l'ensemble du portefeuille, quelles sont les informations nécessaires pour évaluer les risques et opportunités liés au climat et où les trouver ? ■ Ressources internes : Dans quelle mesure est-il possible d'évaluer les risques et opportunités à l'aide de ressources internes, notamment gérants de portefeuille, experts ESG, spécialistes du risque et autres collaborateurs ? ■ Sociétés de gestion externes : Au niveau du mandat et quand les actifs sont gérés en externe, examiner les processus utilisés par les sociétés de gestion externes pour évaluer les risques et opportunités liés au climat dans le cadre de leur processus d'investissement. ■ Consultants : Clarifier le rôle des consultants et/ou sous-traitants en investissement pour mieux comprendre comment sont évalués les risques et opportunités liés au climat.
<p>(2) Processus de supervision (monitoring) des risques et opportunités :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Fréquence : Indiquer la fréquence du processus de supervision. ■ Processus d'examen interne : Mettre en place un suivi des risques et opportunités liés au climat pour l'ensemble du portefeuille et identifier toute évolution notable dans les perspectives par rapport aux évaluations précédentes (préparation de documents d'information par les collaborateurs en interne, les consultants et / ou les sociétés de gestion externes, par exemple). ■ Société de gestion externes : Évaluer l'efficacité des processus utilisés par les sociétés de gestion externes, y compris via leur reporting, et leur poser des questions supplémentaires comme suggéré dans le Zoom 2.
<p>(3) Processus de gestion des risques et opportunités :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Actions : Décider de la bonne marche à suivre pour atténuer tout risque identifié et/ou saisir de nouvelles opportunités, conformément à la politique et aux convictions d'investissement. Il peut s'agir, par exemple, de modifier un mandat d'investissement existant, d'attribuer de nouveaux mandats, de renforcer le dialogue avec les gérants de portefeuilles, les entreprises et les décideurs, etc. ■ Contrôle : Poursuivre le cycle en cours pour l'évaluation des risques et opportunités tel que défini dans (1). ■ Modifications : Prendre en compte et réagir à toute évolution dans l'évaluation des risques et opportunités liés au climat.

PUBLIER LES PROCESSUS ET LES PROGRÈS

La publication du processus de gestion des enjeux climatiques suppose une certaine réflexion sur les canaux de reporting interne, les mécanismes de reporting externe ainsi que les questions pratiques concernant le format et la fréquence de la communication d'informations. Pour mettre en œuvre cette recommandation, les équipes dirigeantes devront réfléchir à la possible publication des progrès dans la gestion des impacts climatiques, tant en interne qu'en externe. S'agissant du reporting externe, la dernière version du Questionnaire annuel des PRI 2018 (module Stratégie et Gouvernance²²) intègre les indicateurs climatiques liés aux recommandations de la TCFD²³. Certaines des questions que les équipes dirigeantes peuvent prendre en compte dans leurs délibérations sont indiquées dans le schéma 10, et plus en détail dans la section *Principles for good TCFD reporting practice*.

Schéma 10 : Communication d'informations sur les risques et opportunités liés au climat par la direction.

- Quel est le meilleur moyen de faire part en interne, au Conseil d'administration et aux comités d'investissement concernés, des progrès accomplis dans la gestion des risques et opportunités liés au climat ? Par exemple, documents de travail, ateliers, etc. ?
- Quelle est la meilleure façon de faire part des activités en externe ? Questionnaire annuel des PRI, site web, communication aux membres, etc. ?
- Quelles informations faire figurer dans le Reporting ?
- À quelle fréquence faut-il communiquer ?
- Qui faut-il impliquer dans la préparation des informations ? S'agit-il des mêmes personnes pour la communication interne et la communication externe ? Collaborateurs chargés des investissements, experts ESG, équipe marketing et communication, prestataires externes, autres ?

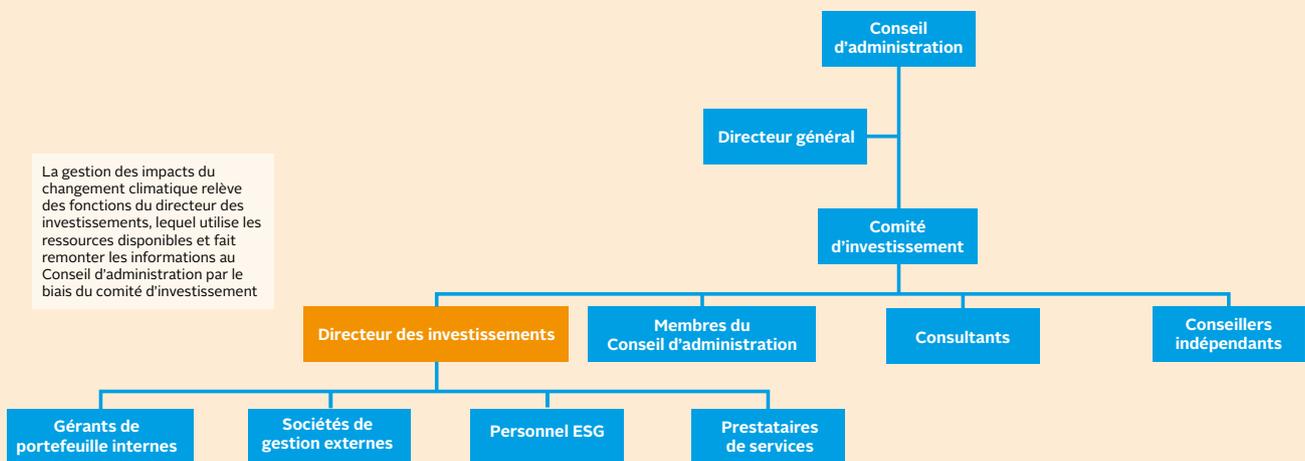
²² Reporting des PRI 2018, Stratégie et Gouvernance : Indicateurs relatifs aux informations à fournir en matière de climat uniquement, 2017

²³ Reporting des PRI 2018: Stratégie and Gouvernance (indicateurs relatifs aux informations à fournir en matière de climat uniquement), pp. 5, 8-9

ZOOM 1

DEFINITION DES RESPONSABILITÉS ET GOUVERNANCE POUR LA PRISE EN COMPTE DES IMPACTS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le schéma ci-dessous fournit un exemple de partage des responsabilités et de gouvernance pour un investisseur institutionnel. Il présente plus particulièrement le rôle du comité d'investissement et la façon dont les impacts des changements climatiques peuvent être répercutés aux équipes de gestion et remontés au Conseil d'administration et aux comités concernés. Cet exemple suggère que cette responsabilité pourrait incomber au directeur ou à la directrice des investissements et aux équipes d'investissement, des experts ESG et/ou consultants dépendants du directeur ou de la directrice des investissements. Il/elle pourrait alors faire remonter l'information au comité d'investissement puis au Conseil d'administration par le biais des canaux de reporting habituels.



Certains investisseurs institutionnels pourraient aussi intégrer les impacts des changements climatiques aux responsabilités du comité de gestion des risques ou à d'autres sous-comités liés. Il est important de noter qu'il n'existe pas de solution unique en matière de gouvernance valable pour tous les investisseurs institutionnels, compte tenu de la grande diversité des structures, comités et réglementations d'un pays à l'autre et d'un type d'investisseur à l'autre. Plutôt que de prescrire une solution standard, les recommandations de la TCFD mettent l'accent sur la nécessité d'avoir une réflexion et d'expliquer les dispositions adoptées. Le présent exemple vise à alimenter les réflexions des investisseurs institutionnels procédant à l'examen de leurs processus de gouvernance.

STRATÉGIE

Les recommandations de la TCFD soulignent la nécessité d'intégrer les impacts des changements climatiques dans la planification commerciale, stratégique et financière de l'organisation²⁴, notamment :

- **Identifier les risques et opportunités** - Décrire les risques et opportunités liés au climat à court, moyen et long terme ;
- **Impact sur la stratégie d'investissement** - Décrire l'impact des risques et opportunités liés au climat sur la stratégie d'investissement
- **Résilience de la stratégie d'investissement** - Décrire la résilience de la stratégie d'investissement, en tenant compte des différents scénarii climatiques, y compris celui d'un scénario 2°C ou inférieur.

QUELLES CONSÉQUENCES POUR LES INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS ?

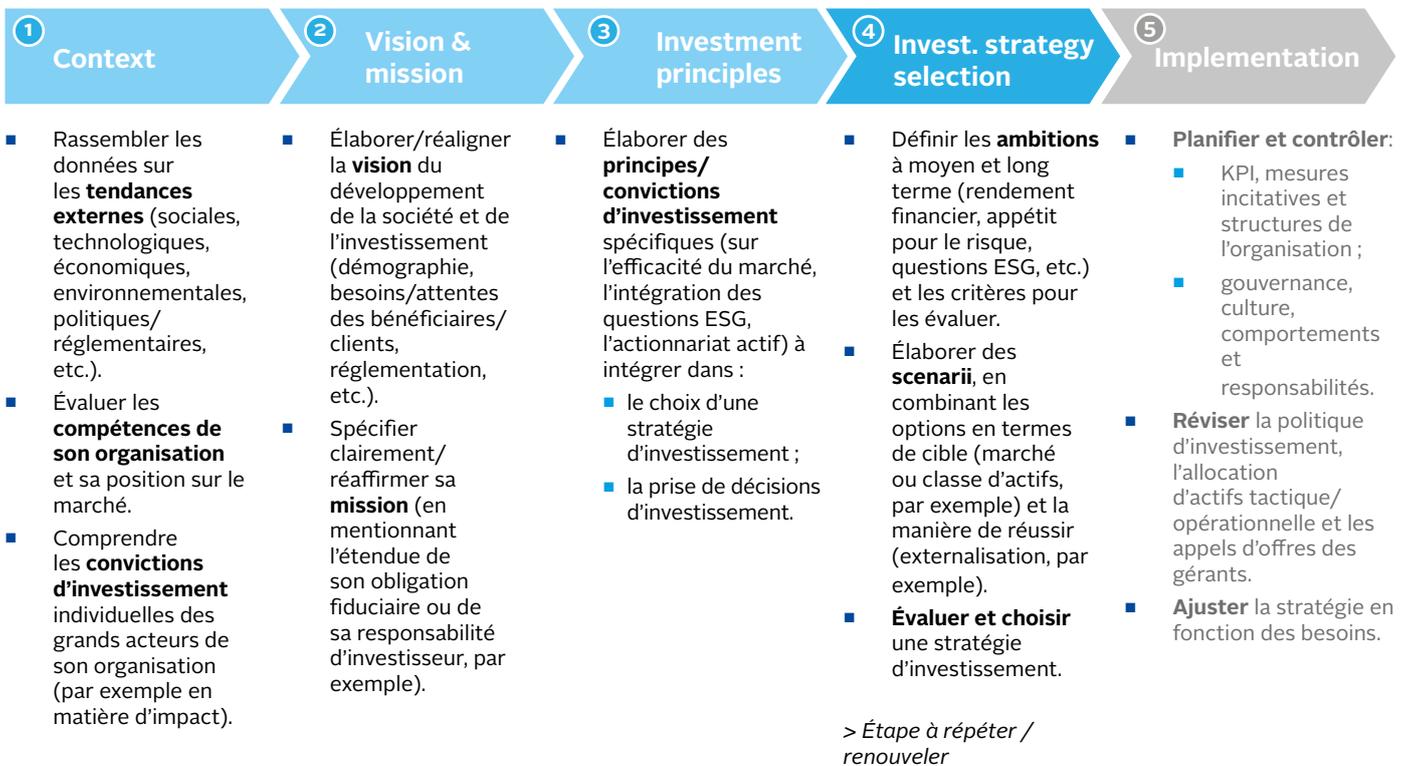
L'élaboration d'une stratégie est la première étape du processus d'investissement pour un investisseur institutionnel. Les investisseurs institutionnels doivent

établir une stratégie d'investissement claire et explicite, qui tienne compte de l'ensemble des éléments suivants : les tendances à long terme affectant le portefeuille, le cas échéant, la façon dont il remplit son obligation fiduciaire et comment il peut fonctionner de la manière la plus efficace possible pour ses bénéficiaires et autres parties prenantes.

La prise en considération des tendances à long terme affectant les portefeuilles doit englober tout risque ou opportunité majeure pour l'investissement lié au climat. Les investisseurs institutionnels doivent veiller à bien évaluer l'impact de ces risques et opportunités sur leur stratégie d'investissement, ainsi que la résilience de leur stratégie face à différents scénarii climatiques, conformément aux recommandations de la TCFD.

Le guide des *PRI Asset Owner Strategy Guide* souligne que pour être efficacement ancrées dans toute organisation, les réflexions sur l'investissement responsable doivent s'inscrire dans le processus clé de stratégie d'investissement. On trouvera ci-après des exemples de la façon dont certains investisseurs institutionnels font le lien entre risques et opportunités liés au climat et stratégie d'investissement.

Schéma 11 : Élaborer une stratégie d'investissement. Source : *PRI Asset Owner Strategy Guide*



Communication

Les réflexions sur l'investissement responsable doivent s'inscrire dans le processus clé de stratégie d'investissement et non pas constituer un effort distinct et parallèle.

24 FSB TCFD, Recommendations of the Task Force on Climate-related Financial Disclosures, p. 20

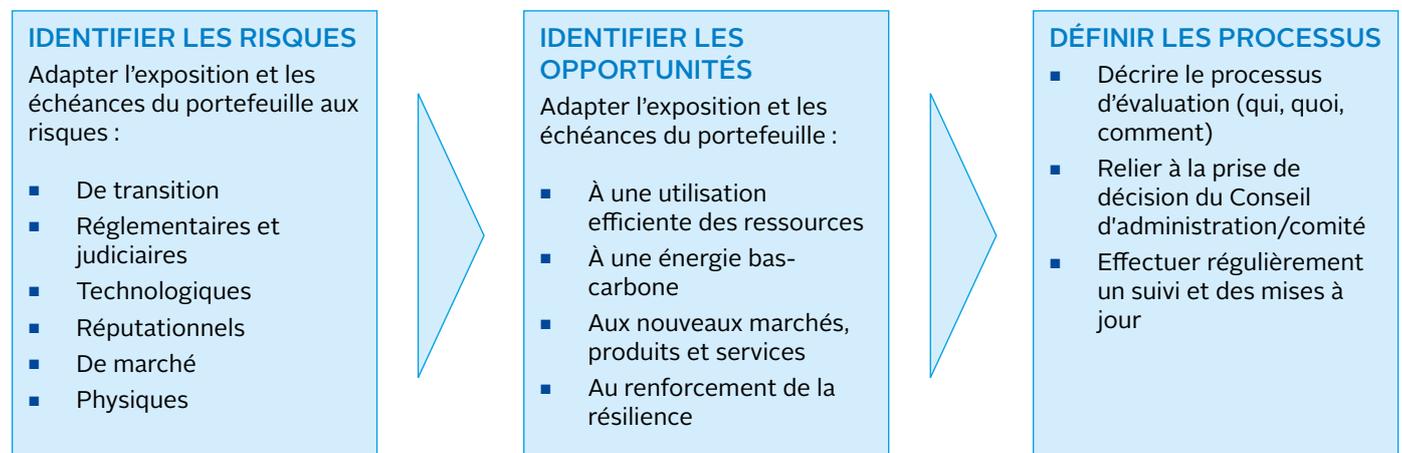
Schéma 12 : Exemples de liens entre risques et opportunités liés au climat et stratégie d'investissement. Source : documents dans le domaine public, sites web et rapports institutionnels

<p>NZ Super Fund fonds de pension, Nouvelle-Zélande</p>	<p>Le Conseil d'administration a approuvé un objectif de réduction de l'intensité des émissions carbone du fonds d'au moins 20% et de l'exposition aux réserves de carbone d'au moins 40% d'ici 2020. L'empreinte carbone du fonds doit être communiquée publiquement chaque année par rapport à ces objectifs.</p> <p>Investissements bas-carbone NZ Super</p> <p>Le fonds a également transformé son portefeuille d'actions passif (14 milliards NZD) en un portefeuille bas carbone.</p>
<p>ERAFP Établissement de retraite additionnelle de la fonction publique, France</p>	<p>L'ERAFP a pris position sur les changements climatiques et a fait état de son engagement sur son site web. Les changements climatiques sont mentionnés dans la charte ISR approuvée par le Conseil d'administration, qui souligne l'importance de limiter les émissions de gaz à effet de serre.</p> <p>L'ERAFP s'est engagé à mesurer et publier son bilan carbone une fois par an. L'ERAFP a développé avec une société de gestion une méthodologie qui a permis de réduire de « près de 40% » l'intensité carbone d'un portefeuille de 750 millions d'euros géré pour le compte de l'ERAFP dans le cadre d'un mandat de gestion indicielle.</p> <p>L'ERAFP prévoit également d'investir 50 millions EUR dans des fonds d'actions internationales visant à lutter contre les changements climatiques.</p>

IDENTIFIER LES RISQUES ET OPPORTUNITÉS

Le schéma 13 présente quelques actions susceptibles d'être menées par les investisseurs institutionnels pour identifier les risques et opportunités liés au climat et définir les processus correspondants, en s'inspirant du rapport final et des recommandations de la TCFD, entre autres sources.

Schéma 13 : Actions des investisseurs institutionnels pour identifier les risques et opportunités. Source : d'après le rapport final, TCFD Recommendations, tableau 1, pp. 10-11



IDENTIFIER LES RISQUES ET OPPORTUNITÉS

Conformément aux recommandations de la TCFD, les investisseurs institutionnels peuvent identifier les risques et opportunités liés au climat en cartographiant l'exposition de leurs différents mandats d'investissement, portefeuilles ou actifs considérés comme plus «sensibles» aux impacts des changements climatiques et/ou entreprendre une analyse de leur portefeuille comprenant l'ensemble des actifs. Une série de guides et d'outils spécifiquement dédiés aux investisseurs ont été élaborés au cours des dernières années pour faciliter ce processus²⁵, dont certains éléments saillants apparaissent dans le schéma 14.

DÉFINIR LES PROCESSUS

Le message le plus important des recommandations de la TCFD pour les investisseurs institutionnels est la nécessité de se lancer (si ce n'est déjà fait) dans l'identification des principaux risques et opportunités sur différentes échelles de temps. Cela permettra d'avoir un processus bien articulé, avec un lien clair vers la prise de décision au niveau du Conseil d'administration ou du comité d'investissement. Cela peut par exemple consister à décrire le processus d'évaluation, expliquer le lien avec la prise de décision par le Conseil d'administration et le comité d'investissement, et préciser le processus de contrôle et de la mise à jour (interne et externe).

IMPACT SUR LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

En plus des recommandations valables pour tous les secteurs, la TCFD fournit des [orientations supplémentaires](#) aux investisseurs institutionnels pour évaluer l'impact des risques et opportunités liés au climat sur leur stratégie d'investissement.

ORIENTATIONS SUPPLÉMENTAIRES DE LA TCFD

POUR LES INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS (B) :

Les investisseurs institutionnels sont invités à décrire comment les risques et opportunités liés au climat sont pris en compte dans leurs stratégies d'investissement. L'indicateur peut être présenté sous l'angle de la stratégie globale du fonds ou de l'investissement ou des différentes stratégies de telle ou telle classe d'actifs.

Source : FSB TCFD, Implementing the Recommendations of the TCFD, 2017, p. 35

Schéma 14 : Approches pour identifier les risques et opportunités liés au climat

Analyse de l'allocation d'actifs	Quels sont les classes d'actifs, les régions et les mandats d'investissement qui contribuent le plus aux risques liés au climat ? Quels sont les plus susceptibles de présenter des opportunités ? À quelle échéance ?
Analyse sectorielle	Quels sont les secteurs du portefeuille les plus sensibles aux risques liés au climat ?
Analyse des titres	Quelles sont les entreprises les plus vulnérables et les moins préparées à faire face aux impacts des changements climatiques ?
Émissions et empreinte carbone	Quelle est l'exposition carbone du portefeuille de titres en valeur absolue et en valeur relative ? Quels sont les mandats d'investissement qui contribuent le plus à cette exposition ? Quelles sont les principales entreprises émettrices du portefeuille ?
Analyse de scénarii	Quelles sont les principales sources de risques et d'opportunités pour le portefeuille en fonction des différents scénarii climatiques ?
Analyse des actifs dépréciés (stranded assets)	Quels sont les actifs qui risquent le plus de rester échoués face aux évolutions politiques et technologiques ? À quelle échéance ?

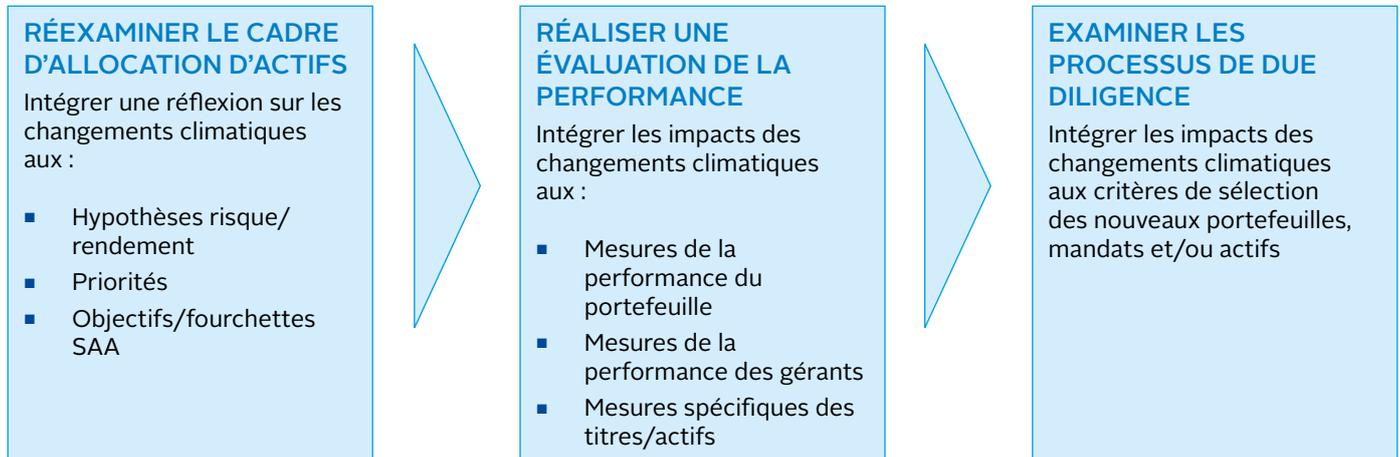
La façon dont ces recommandations et orientations pourraient se traduire en pratique pour l'intégration des impacts des changements climatiques dans la stratégie d'un investisseur institutionnel se prête à plusieurs interprétations possibles. Inspiré par les bonnes pratiques émergentes et les orientations pour l'intégration des questions ESG dans la stratégie d'investissement²⁶, le schéma 15 présente quelques-unes des actions susceptibles d'être mises en œuvre.

L'analyse de scénarii et son impact potentiel sur la stratégie d'un investisseur institutionnel sont évoqués plus loin dans ce guide.

²⁵ Voir par ex. : PRI, Developing an Asset Owner Climate Change Strategy, 2015 ; IIGCC, IGCC, Ceres/INCR, Climate Change Investment Solutions: A Guide for Asset Owners; Asset Owners Disclosure Project, 2015 ; Climate Change Best Practice methodology, 2017

²⁶ Voir par ex. : PRI, Politique d'investissement : processus & pratiques - Guide à l'usage des investisseurs institutionnels, 2016 ; PRI, Crafting an Investment Strategy: A process guidance for asset owners, 2016 ; PRI 2015, Developing an Asset Owner Climate Change Strategy, 2015

Schéma 15 : Actions pour intégrer les impacts liés aux changements climatiques dans la stratégie d'investissement



RÉSILIENCE DE LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Le troisième pilier des recommandations de la TCFD sur la façon dont il convient de tenir compte des risques et opportunités liés au climat dans la stratégie d'investissement porte sur la résilience de ladite stratégie, surtout face à différents scénarii de changement climatique²⁷. En plus des recommandations valables pour tous les secteurs, la TCFD fournit les [orientations supplémentaires](#) suivants aux investisseurs institutionnels pour évaluer l'impact des risques et opportunités liés au climat sur leur stratégie d'investissement.

La TCFD a également élaboré un [supplément technique](#) (« Technical Supplement ») sur l'utilisation de l'analyse de scénarii que les investisseurs institutionnels devront passer en revue attentivement²⁸.

ORIENTATIONS SUPPLÉMENTAIRES DE LA TCFD POUR LES INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS (B) :

Les investisseurs institutionnels procédant à une analyse de scénarii devraient évoquer la façon dont ces scénarii sont utilisés pour étayer les choix d'investissement dans tel ou tel actif.

Source : FSB TCFD, Implementing the Recommendations of the TCFD, 2017, p. 35

En plus de ces orientations de la TCFD et du Technical Supplement, il existe des outils, recherches et pratiques émergents dont les investisseurs institutionnels pourront s'inspirer pour formuler les actions à mener en matière de résilience de leur stratégie d'investissement face à divers scénarii climatiques (voir « Analyse de scénarii »)²⁹.

27 FSB TCFD, Recommendations of the Task Force on Climate-related Financial Disclosures, p. 20

28 FSB TCFD, Technical Supplement: The use of scenario analysis in disclosure of climate-related risks and opportunities, 2017

29 Voir par ex. : Dietz, Simon, et al. , Climate value at risk of global financial assets, 2016. Nature Climate Change, 6: 676-679. 2016 ; Mercer, IFC et Carbon Trust, Climate Change Scenarios – Implications for Strategic Asset Allocation 2011 ; Mercer, Investing in a Time of Climate Change, 2015 ; 2^e Investing Initiative, 2016. Transition Risk Toolbox: Scenarios, Data, and Models ; IIGCC, IGCC, Ceres/INCR, Climate Change Investment Solutions: A Guide for Asset Owners, 2015 ; Ceres, A Framework for two degrees Scenario Analysis: A Guide for Oil and Gas Companies and Investors for Navigating the Energy Transition, 2017 ; CICERO, Climate scenarios demystified: A climate scenario guide for investors, 2018

GESTION DES RISQUES

Le troisième pilier des recommandations de la TCFD souligne la nécessité de gérer les risques liés au climat et de mettre en évidence la façon dont ils sont intégrés au processus de gestion des risques³⁰. La TCFD recommande plus particulièrement de :

- **Évaluer les risques** – Décrire les processus d'identification et évaluation des risques liés au climat
- **Gérer les risques** – Décrire le processus de gestion des risques liés au climat
- **Intégrer les risques** – Décrire la façon dont ces processus sont intégrés à la gestion des risques

QUELLES CONSÉQUENCES POUR LES INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS ?

Les investisseurs institutionnels doivent s'assurer qu'ils ont bien identifié, évalué, géré et intégré les risques liés au climat dans leur processus de gestion des risques, conformément aux recommandations de la TCFD.

ÉVALUER LES RISQUES

En plus des recommandations valables pour tous les secteurs, la TCFD fournit des orientations supplémentaires aux investisseurs institutionnels pour évaluer les risques liés au climat pour leur portefeuille.

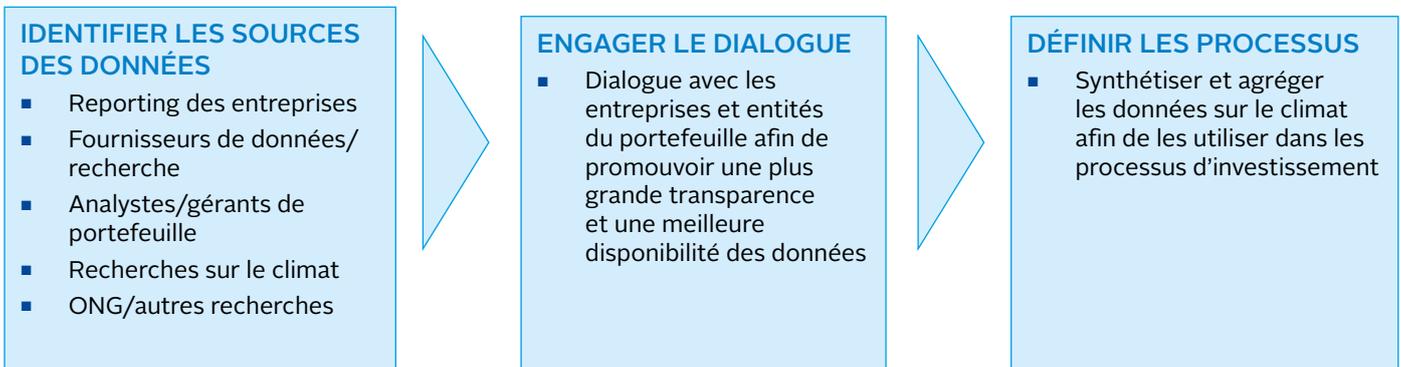
ORIENTATIONS SUPPLÉMENTAIRES DE LA TCFD POUR LES INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS (A) :

Les investisseurs institutionnels devraient décrire, dans la mesure du possible, leurs actions de dialogue avec les entreprises du portefeuille destinées à favoriser une plus grande transparence ainsi que leurs pratiques visant à améliorer la disponibilité des données et leur capacité à évaluer les risques climatiques.

Source : FSB TCFD, Implementing the Recommendations of the TCFD, 2017, p. 35

Le schéma 16 présente quelques-unes des actions susceptibles d'être menées par les investisseurs institutionnels pour évaluer les risques liés au climat pesant sur leurs investissements, en s'inspirant du rapport final et des recommandations de la TCFD, entre autres.

Schéma 16 : Actions pour évaluer les risques liés au climat



30 FSB TCFD Recommendations of the Task Force on Climate-related Financial Disclosures, pp. 21-22

IDENTIFIER LES SOURCES DES DONNÉES

Les investisseurs institutionnels ont plusieurs façons d'accéder aux données et informations sur les risques liés au climat, dont certaines sont énumérées dans le schéma 17.

Schéma 17 : Méthodes d'accès à l'information sur les risques liés au climat

Consultants et sous-traitants	Quels sont les risques liés au climat intégrés aux conseils et services fournis par les conseillers en placement et autres consultants ?
Recherches des analystes/gérants de portefeuille	Quels sont les risques liés au climat incorporés aux recherches des analystes/gérants de portefeuille ? Dans quelle mesure ces recherches ciblent-elles spécifiquement vos titres/actifs ?
Rapports institutionnels	Dans quelle mesure les entreprises du portefeuille publient-elles des informations sur leurs risques liés au climat ? Quel est le cadre de reporting qu'elles utilisent ? Où sont les plus grandes lacunes ?
Recherches sur le climat	Quelles sont les recherches scientifiques sur le climat disponibles et pertinentes pour évaluer les risques de transition et physiques pesant sur les investissements ?
Fournisseurs de données	Quels sont les données et outils spécifiques, pour une entreprise ou un actif, mis à disposition par les fournisseurs et chercheurs ?
ONG/autres recherches	Quelles sont les autres sources de recherches et données sur le climat mises à disposition par les instituts scientifiques, ONG, groupes de réflexion et associations professionnelles susceptibles de servir aux investisseurs institutionnels ?

ENGAGER LE DIALOGUE

La TCFD encourage les investisseurs institutionnels à dialoguer avec les entreprises du portefeuille et autres entités afin de réduire l'asymétrie dans les informations concernant les changements climatiques et d'améliorer la disponibilité des données. Il existe une série d'actions que les investisseurs institutionnels peuvent mener pour favoriser l'adoption à grande échelle des recommandations de la TCFD sur la déclaration des risques liés au climat, notamment :

- Vote aux assemblées générales : soutenir les résolutions visant à améliorer les déclarations des risques liés au climat.

Exemple : les actionnaires d'ExxonMobil ont voté pour plus de transparence sur les risques de l'entreprise liés au climat.

En 2017, plus de 50 actionnaires institutionnels d'ExxonMobil ont voté en faveur d'une résolution exigeant que l'entreprise publie un rapport annuel sur les risques que les changements climatiques extrêmes et les politiques publiques visant à réduire les émissions de carbone font peser sur ses activités. Cette résolution, à laquelle le Conseil d'administration de l'entreprise était opposé, a finalement recueilli 62 % des voix lors de l'Assemblée générale annuelle, en mai 2017.

- Dialogue / engagement direct : engager un dialogue direct avec les entreprises du portefeuille pour les encourager à déclarer leurs risques liés au climat, conformément aux recommandations de la TCFD.

Exemple : Vanguard appelle les entreprises à adopter la déclaration des risques climatiques.

En août 2017, le directeur général de Vanguard a publié une lettre ouverte aux dirigeants d'entreprises cotées en bourse à travers le monde pour les alerter sur le fait que les risques liés au climat pourraient peser sur la valorisation d'un grand nombre d'entre elles. La lettre les invitait à déclarer les «risques de durabilité pesant sur les projets de création de valeur à long terme». Bill McNabb a ainsi fait pression sur les directeurs pour qu'ils évaluent les risques potentiels liés au climat et considèrent la déclaration des risques pertinents et significatifs comme l'une de leurs responsabilités fondamentales.

- Engagement collaboratif : participer aux initiatives collaboratives des investisseurs visant à améliorer la communication des risques liés au climat.

Exemple : Climate Action 100+

En décembre 2017, 225 investisseurs représentant plus de 26 300 milliards de dollars d'actifs sous gestion se sont engagés à entamer un dialogue avec plus de 100 entreprises pour accélérer les mesures en faveur du climat. Ces investisseurs demandent plus particulièrement aux entreprises : de mettre en place un cadre fort de gouvernance articulant clairement les responsabilités du Conseil d'administration et la surveillance des risques liés au climat ; d'agir pour réduire les émissions de gaz à effet de serre d'un bout à l'autre de leur chaîne de valeur ; d'améliorer le reporting conformément aux recommandations de la TCFD.

- Dialogue des sociétés de gestion : demander aux sociétés de gestion de dialoguer avec les entreprises en portefeuille afin d'améliorer les standards de reporting en matière de climat (Zoom 2)
- Dialogue des prestataires de services : utiliser les services de prestataires spécialisés pour encourager les entreprises à déclarer leurs risques liés au climat conformément aux recommandations de la TCFD.

UTILISER LES DONNÉES

Les investisseurs institutionnels sont encouragés à communiquer (en interne et en externe) la manière dont ils utilisent les données et les informations disponibles sur les risques liés au climat. Cela améliorera non seulement le processus de gestion des risques des investisseurs institutionnels, en consolidant le processus d'évaluation existant, mais encouragera également les entreprises à améliorer leur communication sur les risques liés au climat quand il apparaîtra que ces informations sont de plus en plus ancrées dans les processus de prise de décision d'investissement.

ZOOM 2

DIALOGUE AVEC LES SOCIÉTÉS DE GESTION SUR LES RECOMMANDATIONS DE LA TCFD

Les investisseurs institutionnels peuvent dialoguer avec les sociétés de gestion sur les risques et opportunités liés au climat et les encourager à apporter leur soutien aux recommandations de la TCFD, notamment en leur posant les questions suivantes.

1. Soutien de l'organisation aux recommandations de la TCFD :

- Votre organisation soutient-elle les recommandations de la TCFD ?
- Si non, veuillez expliquer pourquoi.
- Si oui, quand prévoyez-vous de les mettre en œuvre ?

2. Gouvernance :

- Votre organisation a-t-elle inclus les impacts des changements climatiques dans les responsabilités de supervision du Conseil d'administration et/ou de l'équipe dirigeante ?
- Si non, veuillez expliquer pourquoi.
- Si oui, veuillez expliquer comment ce processus est mis en application.
- Les impacts des changements climatiques sont-ils inclus dans les convictions et politiques d'investissement de votre organisation ?
- Quels sont les processus en place pour les mettre en œuvre en interne ?
- Comment les progrès sont-ils évalués, par qui et à quelle fréquence ?

3. Stratégie :

- Votre organisation a-t-elle adopté une stratégie pour identifier les risques et opportunités liés au climat ?
- Si non, veuillez expliquer pourquoi.
- Si oui, dans quelle mesure ces impacts sont-ils définis à court, moyen et long terme ?
- Cette stratégie a-t-elle eu un impact sur vos projets de développement et conception de produits (mandats nouveaux et existants) ? Si oui, lequel ?
- L'organisation a-t-elle envisagé l'impact des scénarios climatiques sur les résultats futurs en termes de risque et de rendement anticipés ainsi que sur l'identification de nouvelles opportunités ?
- Pouvez-vous décrire la façon dont vous dialoguez avec les entreprises et/ou autres entités du portefeuille sur les risques et opportunités liés au climat ?
- Pouvez-vous préciser le vote mis en œuvre par votre organisation sur les résolutions liées au climat ?

4. Gestion des risques :

- Votre organisation a-t-elle mis en place un processus pour évaluer et intégrer les risques liés au climat (impacts de transition et physiques) à ses décisions d'investissement ?
- Si non, veuillez expliquer pourquoi.
- Si oui, quelles sont les sources d'information et les données utilisées, et pour quelles raisons ?
- Êtes-vous en mesure de déterminer quelles sont les entreprises et/ou autres entités du portefeuille n'ayant pas l'intention de déclarer les impacts des changements climatiques conformément aux recommandations de la TCFD ?
- Êtes-vous en mesure d'évaluer la résilience du portefeuille face au scénario 2°C ou inférieur et de publier cette évaluation chaque année ?
- Quels sont, selon vous, les actifs du portefeuille les plus exposés aux impacts climatiques (risques de transition et physiques), d'après quel scénario et à quelle échéance ?
- Comment réagissez-vous à cette évaluation en matière de réduction des risques ?
- Quel est votre processus de suivi de ces risques à long terme ?

5. Indicateurs et objectifs :

- Quels sont les indicateurs utilisés par votre organisation en matière de changements climatiques ?
- Pouvez-vous décrire la façon dont ces indicateurs impactent les décisions d'investissement ?
- Si ce n'est déjà fait, seriez-vous prêt à déclarer chaque année les émissions de GES du portefeuille, conformément aux recommandations de la TCFD ?
- Votre organisation a-t-elle adopté des objectifs liés aux changements climatiques ?
- Si oui, pouvez-vous décrire en détail la façon dont les avancées seront suivies à long terme ?

GÉRER LES RISQUES

En plus des recommandations valables pour tous les secteurs, la TCFD fournit des orientations supplémentaires aux investisseurs institutionnels en matière de gestion des risques liés au climat pour leurs portefeuilles (voir ci-dessous).

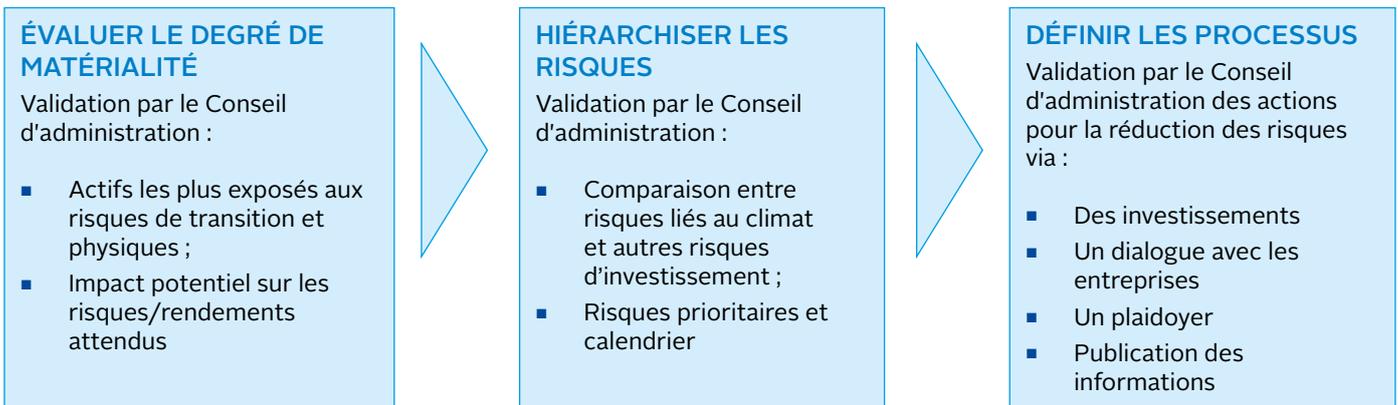
Le schéma 18 s'inspire de ces orientations et propose une marche à suivre possible pour les investisseurs institutionnels désireux de gérer les risques liés au climat conformément aux recommandations de la TCFD. Dans la mesure où leurs ressources internes le permettent, ils pourront impliquer le Conseil d'administration dans la validation de chaque étape de ce processus, afin d'encourager une plus grande cohérence entre les actions de gestion et les politiques, approuvées par le Conseil d'administration, de gestion des risques liés au climat.

ORIENTATIONS SUPPLÉMENTAIRES DE LA TCFD POUR LES INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS (B) :

Les investisseurs institutionnels devraient décrire comment ils envisagent le positionnement de l'ensemble de leur portefeuille au regard de la transition vers une fourniture, une production et une consommation d'énergie bas-carbone. Il pourra notamment s'agir d'expliquer comment ils gèrent ce positionnement de manière active.

Source : FSB TCFD, Implementing the Recommendations of the TCFD, 2017, p. 36

Schéma 18 : Actions pour la gestion des risques liés au climat par les investisseurs institutionnels



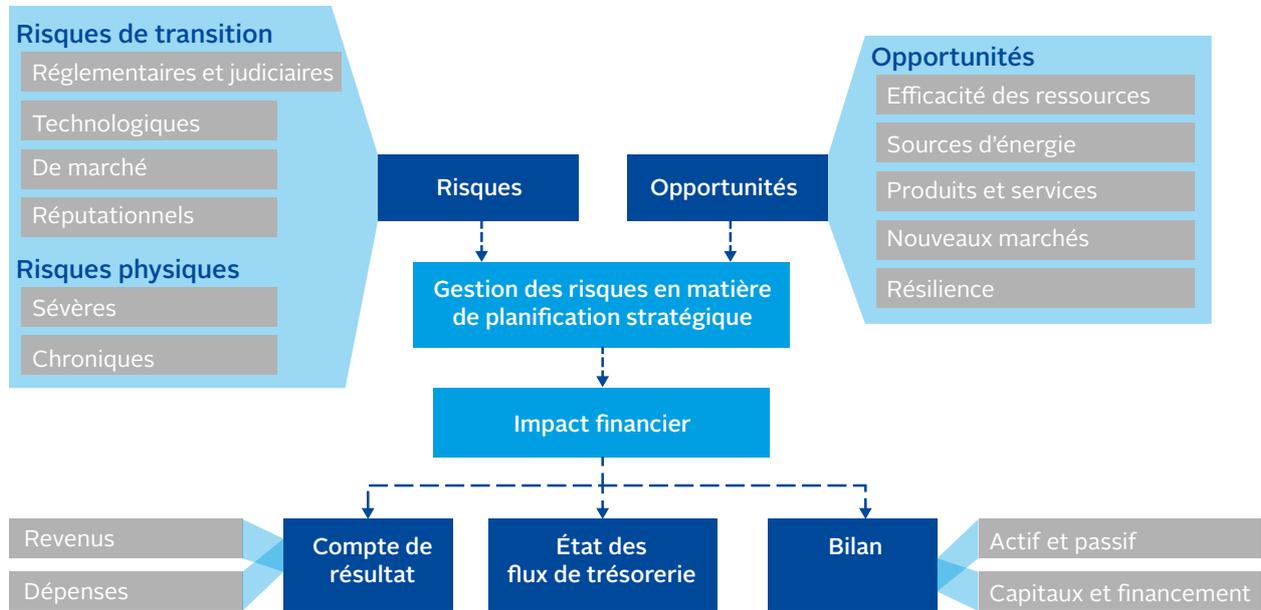
HIÉRARCHISER LES RISQUES SELON LE DEGRÉ DE MATÉRIALITÉ

L'évaluation des répercussions financières éventuelles des risques et opportunités liés au climat sur un portefeuille d'investissement est un élément essentiel du référentiel de la TCFD. Les investisseurs institutionnels devraient communiquer le processus utilisé pour réaliser cette évaluation et le raisonnement qui sous-tend les conclusions et les actions éventuellement menées.

En guise d'orientations, le rapport final de la TCFD énumère une série de risques liés au climat et propose un référentiel de haut niveau destiné à servir de base aux investisseurs institutionnels pour l'évaluation des risques liés au climat, qu'ils relèvent de la transition ou de risques physiques (schéma 19). L'[annexe au rapport final de la TCFD](#) montre par ailleurs comment se répartissent ces risques et comment ils peuvent peser sur la performance financière des entités du portefeuille, d'après plusieurs études et travaux sur les risques liés au climat³¹.

³¹ Voir par ex. : Mercer, Investing in a Time of Climate Change ; Moody's Investors Service, Environmental Risks Heat Map ; S&P Global Ratings How Environmental and Climate Risks Factor into Corporate Ratings ; Sustainability Accounting Standards Board Technical Bulletin #TBo01-101816 ; World Resources Institute (WRI) et Initiative financière du Programme des Nations unies pour l'environnement (UNEP FI), Proposed Discussion Framework on Carbon Asset Risk

Schéma 19 : Risques et opportunités liés au climat. Source : annexe 1 au rapport final de la TCFD, pp. 71-77



Les risques liés au climat coexistent avec d'autres risques d'investissement. Il est donc important d'évaluer leur degré de matérialité et de les hiérarchiser. Pour ce faire, les investisseurs institutionnels pourront envisager certaines des questions présentées dans le schéma 20.

RÉDUIRE LES RISQUES

Les orientations de la TCFD soulignent la nécessité pour les investisseurs institutionnels d'agir pour atténuer les risques liés au climat identifiés. Les PRI ont récemment uni leurs forces à celles d'autres organisations d'investisseurs pour créer l'Investor Agenda³², qui fournit un cadre permettant aux investisseurs de s'engager à mener des actions destinées à atténuer l'impact des changements climatiques.

Schéma 20 : Changements climatiques et risques d'investissement

Risques du portefeuille global	Quels sont les principaux risques liés au climat à court, moyen et long terme pour l'ensemble du portefeuille? Quel est le degré de priorité attribué à ces risques par rapport aux autres risques gérés?
Risques par classe d'actifs	Les risques liés au climat peuvent-ils être considérés comme plus urgents dans certaines classes d'actifs que d'autres?
Risques par mandat ou portefeuille	Les risques liés au climat peuvent-ils être considérés comme plus urgents pour certains mandats et/ou portefeuilles que d'autres?
Risques par secteur	L'exposition aux risques liés au climat peut-elle être considérée comme plus grande dans certains secteurs que d'autres?
Risques par entreprise ou titre	Y a-t-il des risques liés au climat considérés comme plus urgents pour certaines entreprises et/ou titres que d'autres?

³² Le Investor Agenda a été élaboré par sept structures partenaires : Asia Investor Group on Climate Change, CDP, Ceres, Investor Group on Climate Change, Institutional Investors Group on Climate Change, PRI et UNEP FI. Ces entités se proposent de produire un rapport annuel sur les actions menées par les investisseurs et les résultats obtenus.

L'Investor Agenda s'articule autour de quatre grands domaines d'action (schéma 21).

Ces actions constituent un cadre utile aux investisseurs institutionnels pour consolider leurs efforts de réduction des risques climat ainsi que pour en saisir les nouvelles opportunités. Les PRI encouragent donc leurs signataires à passer en revue les actions de l'[Investor Agenda](#) et à apporter leur soutien à cette initiative.

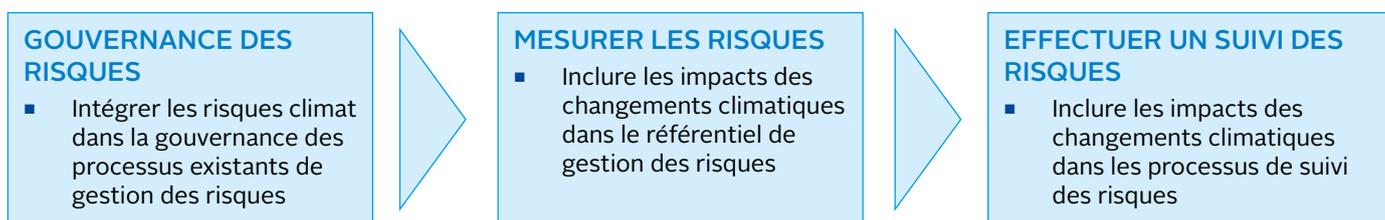
INTÉGRER LES RISQUES

Le troisième pilier pour la gestion des risques liés au climat conformément aux recommandations de la TCFD est lié à l'intégration de ces risques au processus de gestion des risques existant. Le schéma 22 présente quelques-unes des actions susceptibles d'être menées par les investisseurs institutionnels pour intégrer les changements climatiques

Schéma 21 : Investor Agenda – Actions pour la réduction des risques liés au climat

Investissements	Effectuer des investissements bas-carbone, éliminer progressivement les investissements dans le charbon et intégrer les changements climatiques dans l'analyse et la prise de décision sur le portefeuille.
Dialogue avec les entreprises	Soutenir l'initiative Climate Action 100+ et les demandes de déclarations et d'actions du CDP.
Déclarations des investisseurs	Effectuer le reporting conformément aux recommandations de la TCFD.
Plaidoyer en matière de politiques	Exhorter les États à mettre en œuvre l'Accord de Paris et revoir à la hausse leurs ambitions politiques d'ici à 2020.

Schéma 22 : Intégrer les changements climatiques dans les référentiels de gestion des risques



aux référentiels de gestion des risques.

Si les investisseurs institutionnels peuvent avoir adopté différents systèmes et processus de gestion des risques, il peut être utile de réviser certaines pratiques de place pour y intégrer les risques liés au climat³³ et notamment quelques-unes des questions présentées dans le schéma 22.

33 OECD/ IOPS, Good Practices for Pension Funds' Risk Management Systems, 2011 ; IOPS Working Paper No.11/ Documents de travail de l'OCDE sur la finance, l'assurance et les pensions privées no 40 <http://www.iopsweb.org/dataoecd/31/33/43946778.pdf> ; les bonnes pratiques de l'IOPS s'inspirent des Principes of Private Pension Supervision de l'IOPS et des Lignes directrices sur la gouvernance des fonds de pension de l'OCDE. Elles s'inspirent également des normes de gestion des risques de secteurs proches, comme le Cadre pour les systèmes de contrôle interne dans les organisations bancaires du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, des Insurance Core Principles de l'International Association of Insurance Supervisors (IAIS) et des travaux du Committee of European Insurance and Occupational Pension Supervisors. Beath, A., MacIntosh, J., Risk-Management Practices at Large Pension Plans, 2013 : Findings from a Unique 27-Fund Survey, Rotman International Journal of Pension Management, vol. 6, no 1. Cantor, D.R., Dutton, B.B. A Framework for Pension Risk Management, Risk Management, mars 2014, no 29 Climate Change Working Group, Actuaries Institute Climate Risk Management for Financial Institutions, a presentation to the Actuaries Institute, 2016 <https://actuaries.asn.au/Library/Events/GIS/2016/20161213CCWGFIPaperFinalC.pdf>

Schéma 23 : Intégration des risques climat dans le processus de gestion des risques Source : référentiel OCDE/IOPS *Good Practices for Pension Funds' Risk Management Systems, 2011*

Risque d'investissement ou de marché	Dans quelle mesure les risques climat pourraient-ils accroître la probabilité de pertes dues à des évolutions défavorables des cours en réaction aux impacts de transition et/ou physiques ?
Risque de contrepartie/ crédit	Dans quelle mesure les risques climat pourraient-ils accroître la probabilité de pertes dues à l'incapacité d'une contrepartie à remplir ses obligations ?
Risque de financement et de solvabilité	Dans quelle mesure les risques climat pourraient-ils impacter la capacité d'un investisseur institutionnel à se financer ?
Risque de liquidité	Dans quelle mesure les risques climat pourraient-ils impacter la capacité d'une entité à remplir ses obligations financières en raison de l'absence de fongibilité ?
Risque actuariel	Dans quelle mesure des méthodes et hypothèses inadaptées d'évaluation actuarielle (mortalité, longévité, handicap, liquidité, etc.) pourraient-elles être adoptées sans refléter les risques climat ?
Risque de gouvernance et d'agence	Dans quelle mesure les conflits d'intérêts et mauvaises pratiques en matière de gouvernance pourraient-ils accroître le risque de négliger les impacts des changements climatiques ?
Risques opérationnels et liés à l'externalisation	Dans quelle mesure de mauvaises pratiques opérationnelles et d'externalisation pourraient-elles accroître le risque de négliger les impacts des changements climatiques ?
Risques externes et stratégiques	Les risques climat pourraient-ils accroître la sensibilité du fonds aux facteurs externes (risque politique, démographie, concurrence, technologie, réassurance, fusions, risque lié aux promoteurs de régimes de retraite, stabilité politique, catastrophes naturelles, etc.) et autres risques stratégiques ?
Risques juridiques et réglementaires	Dans quelle mesure le risque de non-conformité avec les lois et règlements en vigueur pourrait-il s'accroître face aux efforts de réduction des risques climat par le régulateur ?
Risque relatif à la contagion, aux parties liées et à l'intégrité	Dans quelle mesure une mauvaise gestion des risques climat porterait-elle préjudice à l'intégrité et à la réputation de l'investisseur ?

INDICATEURS ET OBJECTIFS

Le rapport de la TCFD recommande de déclarer les indicateurs et les objectifs utilisés pour évaluer et gérer les risques et opportunités liés au climat³⁴. Il suggère en particulier de communiquer les éléments suivants :

- **Utilisation d'indicateurs** – Décrire les indicateurs utilisés pour évaluer les risques et opportunités liés au climat
- **Mesure des émissions de GES** – Déclarer les émissions de GES et les risques liés
- **Définition des objectifs** – Décrire les objectifs de gestion des risques et opportunités liés au climat, ainsi que les résultats atteints dans la poursuite de ces objectifs

QUELLES CONSÉQUENCES POUR LES INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS ?

Conformément aux recommandations de la TCFD sur les indicateurs et les objectifs, les investisseurs institutionnels doivent veiller à utiliser les outils de mesure disponibles et à déclarer les émissions de GES de leurs portefeuilles ainsi que tout objectif ayant été adopté. Il est important que les investisseurs institutionnels se soient dotés d'un processus pour passer en revue ces outils sur le long terme et qu'ils intègrent indicateurs et objectifs à leur stratégie d'investissement et au processus de gestion des risques du fonds.

UTILISATION DES INDICATEURS

En plus des recommandations valables pour tous les secteurs, la TCFD fournit aux investisseurs institutionnels des orientations supplémentaires sur l'utilisation et la déclaration des indicateurs visant à évaluer les risques et opportunités liés au climat.

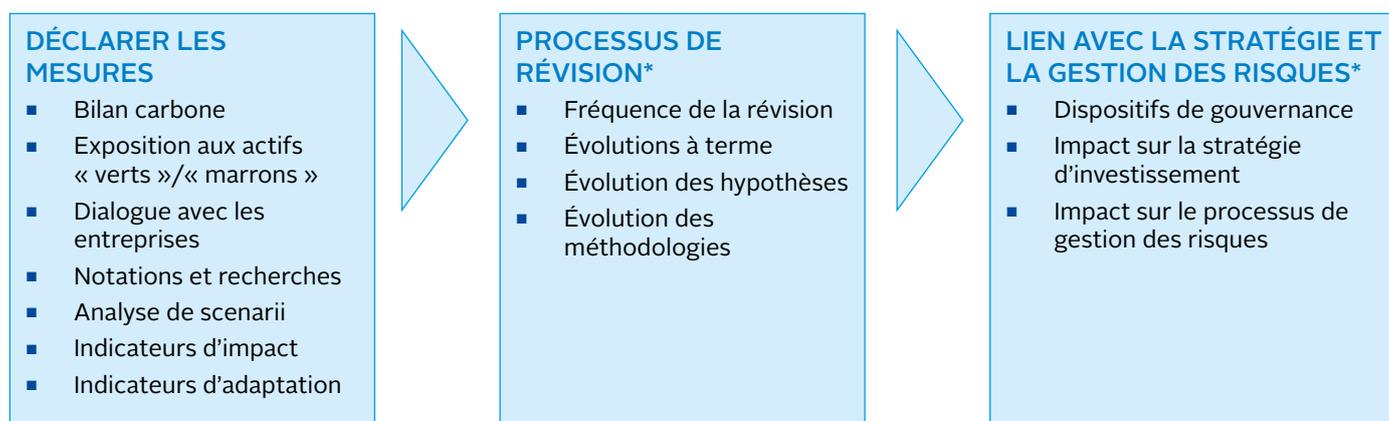
ORIENTATIONS SUPPLÉMENTAIRES DE LA TCFD POUR LES INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS (A) :

Les investisseurs institutionnels devraient décrire les mesures utilisées pour évaluer les risques et opportunités liés au climat pour chaque fonds ou stratégie d'investissement. Le cas échéant, les investisseurs institutionnels décriront également comment ces mesures ont évolué avec le temps. Ils fourniront également les mesures éventuellement prises en compte dans leurs décisions d'investissement et leur suivi.

Source : FSB TCFD, Implementing the Recommendations of the TCFD, 2017, p. 36

À partir de ces orientations, le schéma 24 présente quelques-unes des actions susceptibles d'être menées par les investisseurs institutionnels pour utiliser les indicateurs liés au climat, déclarer les outils utilisés, mettre en place un processus d'évaluation et relier les résultats à la stratégie d'investissement ainsi qu'au processus de gestion des risques.

Schéma 24 : Actions pour l'utilisation des indicateurs liés au climat par les investisseurs institutionnels



* Le lien avec la stratégie et la gestion des risques s'applique à chacune des actions menées par les investisseurs institutionnels conformément aux recommandations de la TCFD, notamment l'utilisation d'indicateurs, la déclaration des émissions de GES et la fixation d'objectifs.

VEUILLEZ FOURNIR DES INFORMATIONS SUR LES LES INDICATEURS UTILISÉS

Les indicateurs suggérés dans le schéma 19 s'inspirent de plusieurs sources, notamment des recommandations de la TCFD, du Guide Transparency in Transition de l'IGCC et du document des PRI Guidance on PRI Pilot Climate Reporting. Sans prétendre à l'exhaustivité, cette liste fournit une série d'indicateurs susceptibles d'être adoptés par les investisseurs institutionnels dans le cadre de leur stratégie d'investissement et de leur processus de gestion des risques. On trouvera ci-dessous une synthèse de chacun de ces indicateurs, avec son utilité pour les investisseurs institutionnels et des conseils pratiques pour son utilisation.

- **Bilan carbone** : Les investisseurs institutionnels peuvent mesurer les émissions de carbone de leur portefeuille d'investissements. Ce bilan peut servir à comparer le portefeuille aux références internationales, identifier les domaines prioritaires pour une réduction des émissions, notamment les principaux émetteurs et les entreprises présentant la plus forte intensité carbone, et engager le dialogue avec les gérants de portefeuille et les entreprises sur la réduction des émissions et l'amélioration des standards de communication³⁵. Si les bilans carbone ne sont pas satisfaisants, comme l'a noté la TCFD (voir (b) mesure des émissions de GES), les investisseurs institutionnels peuvent encourager l'amélioration des données sur les émissions de carbone et leur communication via le dialogue.
- **Exposition aux actifs verts/marrons** : Les investisseurs institutionnels peuvent mesurer leur exposition aux actifs verts (à faibles émissions de carbone/à impact positif sur le climat) et marron (à fortes émissions/à impact négatif sur le climat) au sein de leur portefeuille³⁶. Les définitions des actifs verts et marrons sont encore en cours d'élaboration, mais on trouvera plusieurs sources dans le schéma 25. Les investisseurs institutionnels peuvent également apporter leur soutien à l'initiative Investor Agenda³⁷, qui permet de déclarer les investissements à faibles émissions de carbone, existants et nouveaux, via le Low Carbon Investor Registry³⁸.

Schéma 25 : Exemples de méthodologies et de cadres de référence pour définir les actifs « verts ». Source : IGCC, Road to Return: Institutional Investors and Low Carbon Solutions, 2017, p. 4

- Taxonomie de l'UE sur la finance durable
- Taxonomie et normes de la Climate Bonds Initiative
- Définitions et mesures de l'IFC pour les activités liées au climat
- Définition de « l'impact vert » par la Green Investment Bank
- Taxonomie des Principes et Projets Green Bonds
- Revenus verts de FTSE Russell
- Taxonomie du Low Carbon Investment Registry

- **Dialogue avec les entreprises** : Les investisseurs institutionnels peuvent effectuer un suivi des résultats de leurs activités de dialogue, notamment en examinant si les entreprises apportent des réponses satisfaisantes à leurs préoccupations et en évaluant la durée du dialogue souhaitable et les décisions d'investissement qui seront prises en cas de réponses non satisfaisantes³⁹. À travers l'initiative Investor Agenda, les investisseurs institutionnels ont la possibilité de soutenir les activités de dialogue institutionnel, par exemple via le module Actionnariat actif (*Listed Equity Active Ownership (LEA)*) du questionnaire annuel des PRI, la coalition Climate Action 100+ et les demandes de déclaration et d'action des CDP⁴⁰.
- **Notation et recherches** : Pour l'évaluation de leurs risques et opportunités liés au climat, les investisseurs institutionnels peuvent utiliser les données d'un ou de plusieurs fournisseurs, instituts de recherche et agences de notation. Compte tenu du fait que certains des modèles, sur lesquels sont basés les scores climatiques et la recherche, sont de nature propriétaire, certains investisseurs institutionnels pourront choisir de leur ajouter d'autres mesures et indicateurs des risques climat, y compris les interprétations qualitatives de ces données et résultats⁴¹.

35 PRI, *Developing an Asset Owner Climate Change Strategy*, 2015, pp. 8-11

36 Voir par ex. : IGCC/AIGCC, *Transparency in Transition*, 2017 : A Guide to Investor Disclosure on Climate Change, 2015, pp. 20-21, 2Dii, *Climate strategies and metrics: Exploring options for institutional investors*, fig. 4.1, p. 35, http://2degrees-investing.org/IMG/pdf/climate_targets_final.pdf

37 <https://theinvestoragenda.org/areas-of-impact/investment/>

38 <http://globalinvestorcoalition.org/low-carbon-investment-registry/>

39 PRI, *Developing an Asset Owner Climate Change Strategy*, 2015, pp. 15-16

40 <https://theinvestoragenda.org/areas-of-impact/corporate-engagement/>

41 Voir par ex. : IGCC/AIGCC, *Transparency in Transition*, 2017 : A Guide to Investor Disclosure on Climate Change, pp. 26-27, 2Dii, *Climate strategies and metrics: Exploring options for institutional investors*, 2015, fig. 4.1, p. 35, http://2degrees-investing.org/IMG/pdf/climate_targets_final.pdf

Schéma 26 : Lien entre ODD, changements climatiques et indicateurs d'impact

- **Analyse de scénarii** : Comme le soulignent les recommandations de la TCFD, les investisseurs institutionnels peuvent procéder à une série d'analyses de scénarii pour évaluer la résilience de leurs portefeuilles d'investissement face à plusieurs impacts possibles des changements climatiques, dont un scénario 2 °C ou inférieur. La partie « Analyse de scénarii » évoque plus en détail les outils et ressources disponibles pour ce type d'analyse et fournit plusieurs exemples concrets de démarches entreprises par des investisseurs institutionnels.
- **Indicateurs d'impact** : Les investisseurs institutionnels peuvent déterminer dans quelle mesure leurs actions ont eu un impact positif sur le portefeuille et les résultats climatiques. Il s'agit notamment des émissions de GES évitées, de la hausse de l'exposition aux énergies renouvelables ou des améliorations de l'efficacité énergétique et des résultats en matière de gestion de l'eau et des déchets, par exemple⁴². L'intérêt et l'engagement croissants de certains investisseurs institutionnels envers les Objectifs de développement durable (ODD) ont incité certains investisseurs à élaborer et à mettre en œuvre des indicateurs pertinents, notamment pour les impacts des changements climatiques⁴³ (Schéma 26).

EXEMPLE : ODD, CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET INDICATEURS D'IMPACT

Un groupe de travail sur les Objectifs du Développement Durable (ODD-Sustainable Development Goals) a été créé aux Pays-Bas pour mettre en œuvre la recommandation d'une initiative locale visant à « collaborer pour déterminer une série d'indicateurs ODD pouvant être utilisés pour le suivi et la comparaison des investissements dans le développement durable ». Cet effort conjoint fait partie de la plateforme Sustainable Finance, présidée par la Banque centrale des Pays-Bas. Ce groupe de travail, composé de 20 membres issus de diverses institutions financières et entreprises néerlandaises, a élaboré et publié un document de réflexion proposant une liste d'indicateurs d'impact pour chaque ODD, « qui n'est ni exhaustive ni prescriptive, mais permet une certaine souplesse dans l'application ».

Les ODD les plus concernés par les impacts des changements climatiques sont les Objectifs 7 et 13.

ODD 7 : Énergie propre et à un coût abordable : Cet ODD vise à garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable. Les indicateurs d'impact suggérées par le groupe de travail sont les suivants :

- énergie renouvelable produite ;
- émissions de gaz à effet de serre évitées ;
- nombre de personnes ayant accès à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.

ODD 13 : Agir pour le climat : Cet ODD soutient l'Accord de Paris. La plupart des objectifs sont liés à l'adaptation et à la résilience face aux changements climatiques via les politiques publiques (plutôt que via les initiatives privées). Les indicateurs d'impact suggérés par le groupe de travail sont les suivants :

- capacités de stockage d'eau ;
- surfaces résistantes aux inondations ;
- actifs à haut risque couverts par une assurance climat.

⁴² Voir par ex. : IGCC/AIGCC, Transparency in Transition: A Guide to Investor Disclosure on Climate Change, pp. 37-38, 2Dii, 2015, Climate strategies and metrics: Exploring options for institutional investors, Sections 1.3 et 1.4, Climate friendliness and carbon risk, pp. 10-13, http://2degrees-investing.org/IMG/pdf/climate_targets_final.pdf

⁴³ Dutch SDG Working Group, [SDG Impact Indicators: A guide for investors and companies](#), 2017.

- **Indicateurs d'adaptation** : Les investisseurs institutionnels peuvent évaluer le degré de préparation des entreprises et entités de leur portefeuille face aux risques d'impacts physiques des changements climatiques⁴⁴. Il existe aussi de nouvelles opportunités d'investissements liées aux impacts d'adaptation que les investisseurs institutionnels peuvent envisager dans le cadre de leurs discussions stratégiques.⁴⁵ En termes de risque d'adaptation, il est possible de procéder à une évaluation par une recherche sur mesure ciblant les actifs identifiés comme à risque, une analyse consolidée des scores de vulnérabilité climatique indiqués par les fournisseurs de recherches ainsi qu'un dialogue avec les sociétés de gestion externes. Le schéma 27 suggère quelques questions susceptibles de leur être posées.

Schéma 27 : Questions éventuelles aux sociétés de gestion externes sur les risque d'adaptation

- Dans quelle mesure avez-vous envisagé les risques d'impacts physiques directs sur les entreprises et actifs du portefeuille ?
- Pouvez-vous donner des indications sur le caractère adéquat des déclarations fournies par les entreprises et autres entités du portefeuille concernant les risques d'impacts physiques des changements climatiques ?
- Êtes-vous en mesure de fournir un aperçu des actifs les plus à risque face aux impacts physiques des changements climatiques au sein du portefeuille et d'indiquer à quelle échéance ?
- Êtes-vous en mesure de fournir des indications sur le degré de préparation des entreprises et actifs du portefeuille pour répondre aux risques d'impacts physiques ?

⁴⁴ Voir par ex. : Global Investor Coalition on Climate Change, Climate Change Investment Solutions: A Guide for Asset Owners, 2015, pp. 22-26, <http://globalinvestorcoalition.org/wp-content/uploads/2015/04/Climate-Change-Investment-Solutions-GuideFINAL.pdf>. IGCC/AIGCC, Transparency in Transition: A Guide to Investor Disclosure on Climate Change, 2017, pp. 31-32

⁴⁵ IGCC/NCCARF/JCU/Eureka, From Risk to Return: Investing in Climate Change Adaptation, 2017, <https://igcc.org.au/risk-return-investing-climate-adapation-igcc-mar-2017/>. Global Investor Coalition on Climate Change, Climate Change Investment Solutions: A Guide for Asset Owners, 2015, pp. 26-29, <http://globalinvestorcoalition.org/wp-content/uploads/2015/04/Climate-Change-Investment-Solutions-GuideFINAL.pdf>

ZOOM 3

INDICATEURS ET OBJECTIFS - LIEN AVEC LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT ET LA GESTION DES RISQUES

Les recommandations de la TCFD liées aux indicateurs et objectifs soulignent la nécessité, pour les investisseurs institutionnels, d'adopter un processus pour passer en revue les trois déclarations (publication d'indicateurs, publication des émissions de GES et publication d'objectifs) et d'agir pour veiller à ce que ces indicateurs et objectifs soient bien pris en compte dans la stratégie d'investissement du fonds et le processus de gestion des risques.

Processus d'évaluation :

La TCFD encourage les investisseurs institutionnels à se doter d'un processus pour passer en revue les indicateurs liés au climat, les émissions de GES et les objectifs fixés. Comme on l'a vu dans le schéma 24, il peut s'agir notamment d'indiquer la fréquence à laquelle les indicateurs sont passés en revue, déclarer les changements apportés et mettre en avant les évolutions éventuelles dans les hypothèses et/ou les méthodologies susceptibles d'avoir impacté les résultats par rapport aux années précédentes.

Lien avec la stratégie d'investissement et la gestion des risques :

Les recommandations et orientations de la TCFD mettent en avant l'importance de faire le lien entre la publication d'indicateurs liés au climat, des émissions de GES et d'objectifs, d'une part, et la stratégie d'investissement et le processus de gestion des risques de l'investisseur, d'autre part. Le schéma 17 indique que ce lien peut passer par :

- Une description des mécanismes de gouvernance, notamment le contenu du reporting fait au Conseil d'administration, aux comités concernés et aux équipes de gestion pour réflexion et éventuellement action, et la fréquence de ces délibérations ;
- L'identification et l'intégration des indicateurs, émissions de GES et objectifs dans la stratégie d'investissement.

Ces actions contribueront non seulement à veiller à ce que les indicateurs et objectifs soient pertinents et utiles pour la prise de décision par les investisseurs institutionnels, mais fourniront aussi au Conseil d'administration, aux comités et aux équipes de gestion les informations nécessaires pour prendre des décisions d'investissement en parfaite connaissance de cause, tenant compte des risques et opportunités liés au climat.

MESURE DES ÉMISSIONS DE GES

En plus des recommandations valables pour tous les secteurs, la TCFD fournit des orientations supplémentaires aux investisseurs institutionnels sur la mesure et la publication des émissions de GES.

Le schéma 28 présente quelques-unes des actions susceptibles d'être menées par les investisseurs institutionnels, notamment la publication des émissions de GES de leur portefeuille, l'adoption d'un processus d'évaluation et le lien avec la stratégie d'investissement et le processus de gestion des risques.

ORIENTATIONS SUPPLÉMENTAIRES DE LA TCFD POUR LES INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS (B) :

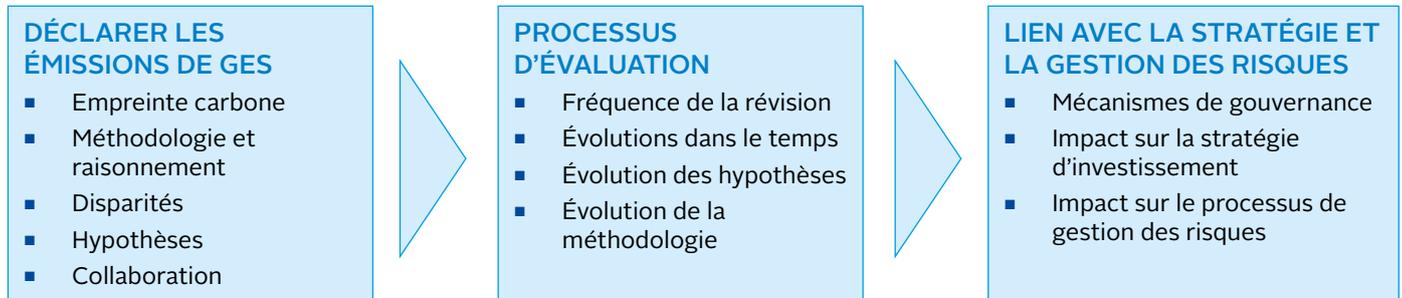
la moyenne pondérée de l'intensité carbone, si les données sont disponibles ou s'il est possible de les estimer, pour chaque fonds ou stratégie d'investissement.

Les investisseurs institutionnels doivent également fournir les autres indicateurs qui leur paraissent utiles pour la prise de décision et décrire la méthodologie utilisée. Voir le tableau 2 (p. 43) pour le bilan carbone traditionnel et les mesures d'exposition, notamment le calcul de l'intensité carbone (moyenne pondérée).

Note : Le groupe de travail est conscient des défis et des limites des mesures actuelles de l'empreinte carbone, et notamment du fait que ces mesures ne sauraient nécessairement refléter les risques. Le groupe de travail considère le reporting de l'intensité carbone (moyenne pondérée) comme un premier pas. La divulgation de cette information doit servir à faire avancer l'élaboration de mesures liées aux risques climatiques utiles dans la prise de décision. Le groupe de travail est conscient que certains investisseurs institutionnels peuvent n'être en mesure de déclarer l'intensité carbone que d'un petit nombre de leurs titres, compte tenu de la disponibilité limitée des données et des problèmes de méthodologie.

Source : FSB TCFD, Implementing the Recommendations of the TCFD, 2017, p. 37

Schéma 28 : Actions liées aux indicateurs des émissions de GES



DÉCLARER LES ÉMISSIONS DE GES

Comme l'indiquent ces orientations supplémentaires, le rapport de la TCFD reconnaît les limites du bilan carbone, notamment en raison des disparités dans les données et des problèmes de méthodologie. Les PRI et la Global Investor Coalition on Climate Change (entre autres) reconnaissent également les limites du bilan carbone en termes d'analyse des risques, notamment du fait de la mauvaise couverture des actifs non cotés, du caractère disparate des déclarations des entreprises, du manque de données sur les émissions du scope 3 et des différences entre méthodes d'estimation⁴⁶.

Malgré ces faiblesses, il existe un consensus croissant au sein du secteur financier, renforcé par les recommandations de la TCFD, sur le fait que les mesures et déclarations relatives à l'empreinte carbone constituent un précieux exercice pour les investisseurs institutionnels (et les gérants de portefeuille). Cet exercice contribuera non seulement à améliorer la qualité et la disponibilité des données sur le carbone à long terme (à mesure que les entreprises amélioreront leurs publications en réponse à la demande et que les normes méthodologiques de l'industrie évolueront), mais fournira aussi des informations aux investisseurs sur les émissions de GES en valeur absolue et par rapport aux indices de référence et aux pairs. Il deviendra ainsi possible d'identifier les principaux émetteurs parmi les mandats de gestion et les entreprises, qui pourront être ciblés en priorité pour les activités de dialogue avec les sociétés de gestion et les entreprises en portefeuille.

Les investisseurs institutionnels ont également intérêt à compléter leur analyse du bilan carbone avec d'autres indicateurs liés au climat afin de renforcer leur connaissance de la matérialité des risques climatiques, notamment par leurs activités de dialogue avec les sociétés de gestion et les entreprises en portefeuille. Les schémas 29 et 30 présentent plusieurs exemples d'actions ciblées susceptibles d'être menées par les investisseurs institutionnels sur ce point.

Schéma 29 : Actions susceptibles d'être menées par les investisseurs institutionnels pour communiquer les émissions de GES de leur portefeuille

- Analyser et publier le bilan carbone pour les différentes classes d'actifs et les mandats de gestion, dans la mesure où les données sont disponibles.
- Indiquer la méthodologie utilisée et exposer le raisonnement sous-tendant l'approche retenue.
- Souligner éventuellement les principales lacunes de l'analyse en matière de couverture ou de qualité des données.
- Noter les hypothèses susceptibles d'influer sur les résultats.
- Dialoguer avec les sociétés de gestion et les entreprises en portefeuille, à commencer par les plus gros émetteurs de GES.
- Décrire la façon dont le bilan carbone est complété par d'autres indicateurs ou analyses.
- Décrire comment le bilan carbone alimente la stratégie d'investissement et le processus de gestion des risques.
- Envisager de se joindre aux efforts collectifs d'investisseurs visant à stimuler le dialogue avec les principales entreprises émettrices de GES, comme l'initiative Climate Action 100+.

⁴⁶ Voir par ex. : PRI, [Developing an Asset Owner Climate Change Strategy](#), 2015, pp. 8-10 Global Investor Coalition on Climate Change, [Climate Change Investment Solutions: A Guide for Asset Owners](#), Highlight 1: Carbon footprinting and portfolio decarbonisation, 2015, pp. 6-7, <http://globalinvestorcoalition.org/wp-content/uploads/2015/04/Climate-Change-Investment-Solutions-GuideFINAL.pdf>. IGCC/AIGCC, [Transparency in Transition: A Guide to Investor Disclosure on Climate Change](#), 2017, pp. 16-18

Schéma 30 : Exemples de publication de l'empreinte carbone par des investisseurs institutionnels

Dans le cadre de leurs efforts pour améliorer la mesure et la gestion des risques liés au climat, plusieurs investisseurs institutionnels (et sociétés de gestion) ont entrepris l'analyse du bilan carbone de leurs portefeuilles d'investissement et publié les résultats sur leur site internet (voir liens ci-dessous). Les PRI passent régulièrement en revue les progrès et actions des investisseurs susceptibles d'être bénéfiques pour les signataires souhaitant élaborer leur stratégie climatique et leurs réponses aux recommandations de la TCFD⁴⁷.

- **PGGM**
https://www.pggm.nl/english/what-we-do/Documents/PGGM-Annual-Responsible-Investment-report_2016.pdf
- **FRR**
http://www.fondsdereserve.fr/documents/FRR_Carbon_Footprint.pdf
- **Environment Agency Pension Fund**
<https://www.eapf.org.uk/~media/document-libraries/eapf2/investment-pages/voting-and-engagement-reports/2016/q3-2016/eapf-carbon-metrics-report-public-report-2016.pdf>
- **AP2**
<http://www.ap2.se/en/sustainability-and-corporate-governance/climate/carbon-footprint/>
- **VARMA**
<https://www.varma.fi/globalassets/muut-sivut/yhtiotieto/uuutishuone/carbon-footprint-of-varmas-investments-130217.pdf>
- **Local Government Super**
<https://www.lgsuper.com.au/assets/Documents/LGS-carbon-emissions-report-Listed-equities-Developed-markets-June-2017.pdf>
- **Catholic Super**
<https://csf.com.au/investments/responsible-investing>

FIXER DES OBJECTIFS

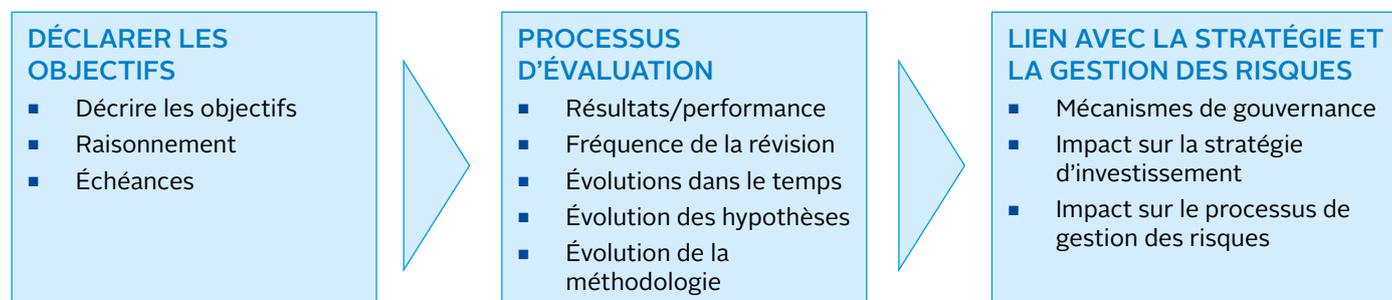
Si fixer des objectifs liés aux changements climatiques est une pratique de plus en plus répandue parmi les entreprises⁴⁸, grâce à des initiatives telles que les Science Based Targets, elle reste encore à un stade embryonnaire dans le secteur de l'investissement institutionnel. Certains investisseurs s'engagent toutefois fermement à mener des actions ciblées (Schéma 33) ou à participer à des actions collectives (comme l'initiative Climate Action 100+). C'est l'occasion pour eux de renforcer leur engagement en faveur de résultats mesurables. Fixer des objectifs peut non seulement contribuer à consolider et renforcer les processus internes pour atteindre un résultat précis, mais sert aussi à envoyer un message fort aux agents externes – notamment entreprises, sociétés de gestion, États et bénéficiaires finaux – quant à l'importance accordée à la gestion des risques et opportunités liés au climat.

Comme le résume le schéma 31, dans le cadre de ce processus, les investisseurs institutionnels pourront décider des objectifs les plus appropriés à leur organisation et décrire leur raisonnement ainsi que la période sur laquelle la performance sera mesurée. Comme dans l'utilisation d'indicateurs climat, il est important que ces objectifs soient reliés aux structures de gouvernance de l'investisseur, à sa stratégie d'investissement et à son processus de gestion des risques et que des résultats tangibles puissent être communiqués à terme.

⁴⁷ PRI/Novethic, [Montreal Carbon Pledge: Accelerating investor climate disclosure, 2016](#)

⁴⁸ Voir par ex. : <http://sciencebasedtargets.org/companies-taking-action/> et <https://www.wri.org/our-work/top-outcome/more-300-companies-commit-set-science-based-emissions-reduction-targets>

Schéma 31 : Actions pour la fixation d'objectifs en matière de climat par les investisseurs institutionnels



DÉCLARER LES OBJECTIFS

Les investisseurs institutionnels pourront commencer par choisir des objectifs correspondant le mieux à leur stratégie d'investissement globale en matière des changements climatiques, de façon à s'assurer que cette stratégie pourra bien être mise en œuvre et mesurée à terme. Dans le cadre de cette réflexion, les investisseurs institutionnels pourront envisager un ou plusieurs des domaines énumérés dans le schéma 32.

Certains peuvent être basés sur des indicateurs quantitatifs, d'autres sont de nature plus qualitative⁴⁹.

Le schéma 33 présente quelques exemples d'objectifs adoptés par des investisseurs institutionnels dans le cadre de leurs efforts pour gérer les risques et opportunités liés au climat.

Schéma 32 : Domaines dans lesquels les investisseurs institutionnels sont susceptibles de fixer des objectifs

Mesure	<ul style="list-style-type: none"> ■ Fixer un objectif de mesure et de réduction de l'intensité carbone d'un portefeuille à une échéance donnée
Réduction	<ul style="list-style-type: none"> ■ Fixer un objectif de réduction de l'exposition aux réserves de charbon et autres énergies fossiles à une échéance donnée
Investissement	<ul style="list-style-type: none"> ■ Intégrer les risques et opportunités liés au climat dans les décisions d'investissement et les évaluations ■ Définir une priorité stratégique pour identifier et évaluer les opportunités d'investissement dans les actifs à faibles émissions de carbone et haute efficacité énergétique ou résilience climatique ■ Investir une part des actifs du fonds dans les actifs à faibles émissions de carbone et haute efficacité énergétique ou résilience climatique à travers différentes classes
Dialogue	<ul style="list-style-type: none"> ■ Fixer un objectif de dialogue avec les entreprises, gérants de portefeuille et/ou mandats à risque afin d'obtenir des améliorations ciblées de l'exposition au carbone et du degré de préparation des entreprises et entités sous-jacentes à une échéance donnée ■ Fixer à toutes les entreprises à forte intensité carbone des objectifs de communication de leurs risques et opportunités liés au climat, conformément aux recommandations de la TCFD, à une échéance donnée ■ Fixer à toutes les entreprises à forte intensité carbone des objectifs de réductions ciblées des émissions de carbone et d'amélioration de l'efficacité énergétique à une échéance donnée
Vote	<ul style="list-style-type: none"> ■ Fixer un objectif de dépôt de résolutions liées au climat et d'exercice systématique du droit de vote sur les questions liées au climat

⁴⁹ Compilé à partir de plusieurs sources reposant sur les recommandations et orientations de la TCFD, ainsi que sur les premiers exemples d'entreprises, investisseurs institutionnels et gérants de fonds et divers rapports, dont : GIC, Climate Change Investment Solutions: A Guide for Asset Owners, 2015, p. 10 ; 2DiI, Climate strategies and metrics: Exploring options for institutional investors, 2015, pp. 33-34 ; UNEP FI/GIC, Financial Institutions Taking Action on Climate Change, 2015, et diverses publications de WRI/Science Based Targets.

Schéma 33 : Exemples d'objectifs liés au climat adoptés par des investisseurs institutionnels. Source : documents dans le domaine public, sites web et communiqués de presse, Portfolio Decarbonisation Coalition – *Annual Progress Report*, 2017, pp. 14-16

Caisse des Dépôts	S'engager à augmenter de 50% les investissements à faibles émissions de carbone d'ici à 2020 et à réduire de 25% les émissions de GES par dollar investi d'ici à 2025 (grâce à l'intégration dans les décisions d'investissement et les activités de dialogue)
NZ Super Fund	Réduire l'intensité carbone du fonds d'au moins 20% et l'exposition aux réserves de carbone d'au moins 40% d'ici à 2020
Environment Agency Pension Fund	Investir 15% du fonds dans des entreprises à faibles émissions de carbone ou haute efficacité énergétique et autres opportunités à impact positif sur le climat d'ici à 2020, dans le cadre d'un objectif plus large : investir au moins 25% du fonds dans des entreprises propres et durables, dans toutes les classes d'actifs.
PFZW	Multiplier par quatre les investissements durables pour atteindre au moins 16 milliards EUR d'ici à 2020. Autre engagement sur la même période : réduire de moitié le bilan carbone du portefeuille complet.
CalSTRS	Augmenter l'investissement dans les énergies et technologies propres, pour passer de 1,4 à au moins 3,7 milliards de dollars d'ici à 2019, dans toutes les classes d'actifs, et investir notamment 2,5 milliards de dollars dans les indices boursiers à faibles émissions de carbone.
APG	Atteindre 5 milliards EUR d'investissements dans les énergies renouvelables et réduire de 25% l'empreinte carbone par euro investi dans le portefeuille de titres cotés (139 milliards EUR) entre 2016 et 2020.
VARMA	Réduire l'empreinte carbone des investissements en actions (25 %), obligations (15 %) et actifs immobiliers (15 %) d'ici à 2020.
FRR	Réduire d'au moins 50% l'intensité carbone et l'exposition aux réserves d'énergies fossiles des investissements passifs en actions.
AP4	Décarboner l'intégralité du portefeuille de titres cotés (20 milliards de dollars).
ERAFP	Investir 50 millions EUR d'ici à la fin de l'année 2017 dans des fonds d'investissement internationaux en actions visant à lutter contre les changements climatiques.
Allianz	Doubler les investissements dans les infrastructures (photovoltaïque et éolien) à moyen terme.
Australian Ethical	Atteindre zéro émissions nettes pour le portefeuille d'ici à 2050.
Church of Sweden	Éliminer tous les investissements dans le charbon et les hydrocarbures.
Hermes	Réduire de 40% les émissions de carbone du portefeuille immobilier, en valeur absolue et relative à la surface, entre 2016 et 2020.

Ce domaine est sans doute appelé à évoluer considérablement au cours des années à venir, les investisseurs poursuivant leurs efforts pour veiller à ce que les risques et opportunités liés au climat soient convenablement gérés. Dans certains territoires, cela peut également se traduire par de nouvelles exigences réglementaires, comme l'article 173 de la loi française sur la transition énergétique, qui fait obligation aux investisseurs institutionnels de publier un reporting carbone et de se fixer des objectifs pour pouvoir mesurer leurs progrès⁵⁰.

Plusieurs autres pays et territoires ont vu leurs autorités de régulation financière réagir aux recommandations de la TCFD, comme l'Union européenne⁵¹, la Suède⁵², le Royaume-Uni⁵³, la Suisse⁵⁴, et l'Australie⁵⁵. Des alliances ont également été passées entre banques centrales et instances prudentielles⁵⁶, notamment en Chine et au Royaume-Uni⁵⁷. Les autres organismes de normalisation et agences de régulation financière font également face à une pression croissante pour réagir et s'aligner derrière les recommandations de la TCFD⁵⁸. Dans ce contexte, les investisseurs institutionnels peuvent se positionner pour faire face non seulement à l'évolution du paysage réglementaire, mais aussi aux préoccupations croissantes que suscitent les impacts des changements climatiques parmi leurs bénéficiaires et autres parties prenantes. Il y a là une opportunité pour les investisseurs institutionnels : utiliser les recommandations de la TCFD comme cadre pour veiller à ce que les risques et opportunités liés au climat soient bien gérés et déclarés, tant au niveau de leurs fonds et portefeuilles qu'au niveau du secteur dans son ensemble.

50 PRI, [French Energy Transition Law](#), 2016

51 Le rapport final du groupe d'experts à haut niveau de l'Union européenne (2018) cite la nécessité de soutenir la TCFD pour favoriser des déclarations conformes et influencer sur le développement futur des exigences de la Directive relative au reporting non financier. Voir https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/180131-sustainable-finance-final-report_en.pdf

52 <http://www.government.se/press-releases/2017/12/france-and-sweden-step-up-their-collaboration-on-green-finance-to-boost-the-transition-towards-low-carbon-and-climate-resilient-economies/>

53 Le régulateur britannique des retraites a déclaré devant une commission parlementaire (2018) qu'il cherchait à renforcer ses orientations en matière de risques climatiques du fait du « retard » pris par ses fiduciaires dans l'évaluation et la gestion de ces risques. Source : service d'information responsible-investor.com et compte rendu de l'enquête Green Finance du Environmental Audit Committee : <http://data.parliament.uk/writtenevidence/committeeevidence.svc/evidencedocument/environmental-audit-committee/green-finance/oral/78606.html>

54 L'Office fédéral suisse de l'Environnement (OFEV) a lancé une consultation publique pour inviter les organisations professionnelles, investisseurs, ONG et autres parties prenantes à donner leur avis sur des orientations destinées à aider les investisseurs à évaluer la pertinence CO₂ de leurs actifs, dans le cadre de la révision de la législation nationale en matière de climat. Source : responsible-investor.com

55 Discours d'un membre du bureau exécutif de l'Australian Prudential Regulation Authority (2017) proclamant son soutien aux recommandations de la TCFD et ses préoccupations en matière de risques liés au climat : <http://www.apra.gov.au/Speeches/Documents/CPD%20Speech%2029Nov2017.pdf>

56 Un groupe de huit banques centrales et autorités de surveillance financière ont formé un réseau pour contribuer à renforcer la réponse internationale à l'Accord de Paris sur le climat et aider le système financier à devenir plus durable d'un point de vue environnemental. <http://www.mas.gov.sg/News-and-Publications/Media-Releases/2017/Joint-statement-by-the-Founding-Members-of-the-Central-Banks-and-Supervisors-Network.aspx>

57 <http://greenfinanceinitiative.org/china-uk-tcf-pilot-group/>

58 <https://blogs.thomsonreuters.com/sustainability/2017/12/18/executive-perspective-time-iosco-take-climate/>

ANALYSE DE SCENARII

L'analyse de scenarii est la plus innovante et la plus exigeante des recommandations de la TCFD. Par convention, les déclarations des émissions portent sur le reporting des valeurs passées. Ceci permet certes de fixer une valeur de référence, mais les changements climatiques ne sont pas linéaires et ils empirent avec le temps. Ce n'est donc pas suffisant pour informer les entreprises et les investisseurs de l'ampleur du risque potentiel pour leur capital. La planification de scenarii est couramment utilisée dans les secteurs de la finance et des hydrocarbures, mais son application aux changements climatiques – ce qui touche à la science, la politique et le progrès technologique – reste un phénomène nouveau. Pour les investisseurs institutionnels, plusieurs questions se posent en pratique.

QU'EST-CE QU'UN SCÉNARIO CLIMATIQUE ?

En finance, l'analyse de scenarii consiste à estimer la valeur attendue d'un portefeuille dans des conditions données et à une certaine échéance. En fonction des données disponibles et de la maturité du processus, les scenarii peuvent servir à :

- Explorer un contexte (anticiper l'avenir) ;
- Prendre des décisions (projections).

Pour l'heure, il est probable que l'analyse de scenarii climatiques relève plutôt de la première catégorie. Elle n'a donc pas forcément de caractère prévisionnel. Le but des scenarii climatiques est de permettre d'évaluer les dépréciations des entreprises (résultant de politiques de transition, de l'évolution de la demande, d'impacts physiques et d'autres facteurs) et de comprendre en quoi ces dépréciations peuvent affecter le rendement du portefeuille. Le rythme du réchauffement, la rapidité des progrès technologiques et l'évolution des politiques publiques sont marquées par une certaine incertitude, mais celle-ci a ses limites. L'intérêt des scenarii climatiques est de tester les extrêmes. Il est donc important d'éviter de se fier à un seul scénario de référence, faute de quoi l'analyse risque de tourner à la prédiction.

Schéma 34 : Aperçu des scenarii climatiques de référence. Source : TCFD Technical Supplement: the use of scenario analysis in disclosure of the climate-related risk and opportunities, 2017

RISQUES DE TRANSITION POUR LES SYSTÈMES ÉNERGÉTIQUES	RISQUES PHYSIQUES POUR LES SYSTÈMES CLIMATIQUES
Agence internationale de l'Énergie (AIE) <ul style="list-style-type: none"> ■ Scénario politique actuelle (6°C*) ■ Scénario politique nouvelle (4°C*) ■ Scénario de développement durable (2°C*) ■ Scénario à moins de 2°C 	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (IPCC) <ul style="list-style-type: none"> ■ Quatre scenarii majeurs
Agence internationale pour les énergies renouvelables* (IRENA) 2030	Agences météorologiques nationales
Scénario Greenpeace Advance Energy*	
Bloomberg New Energy Finance (électricité et automobile)	

*50% de probabilité d'un réchauffement à 6,4 ou 2°C

QU'EST-CE QU'UN SCÉNARIO CLIMATIQUE DE RÉFÉRENCE ?

Élaborer un scénario sur mesure peut nécessiter beaucoup de temps et de ressources. La plupart des personnes chargées de le faire préfèrent donc utiliser des scénarios prêts à l'emploi, ou de référence, créés par des parties tierces. Le schéma 34 présente les deux principales catégories de scénarios avec certains de leurs fournisseurs.

Plusieurs chemins mènent au scénario 2°C et les hypothèses qui sous-tendent les différents scénarios varient considérablement. Les scénarios d'IRENA et de Greenpeace tablent sur des taux de pénétration très supérieurs pour les énergies renouvelables et les véhicules électriques d'ici à 2040, tandis que le scénario Sustainable Development de l'AIE (2°C) prévoit une capture et un stockage du carbone à hauteur de 390 GW, permettant une plus grande utilisation des carburants fossiles sur la même période⁵⁹. Des différences ténues en apparence peuvent avoir un fort impact sur l'exposition au risque financier des investisseurs. En outre, certains scénarios comme ceux, couramment utilisés, de l'AIE, mettent à jour leurs modèles une fois par an, ce qui peut entraîner un déplacement de la cible.

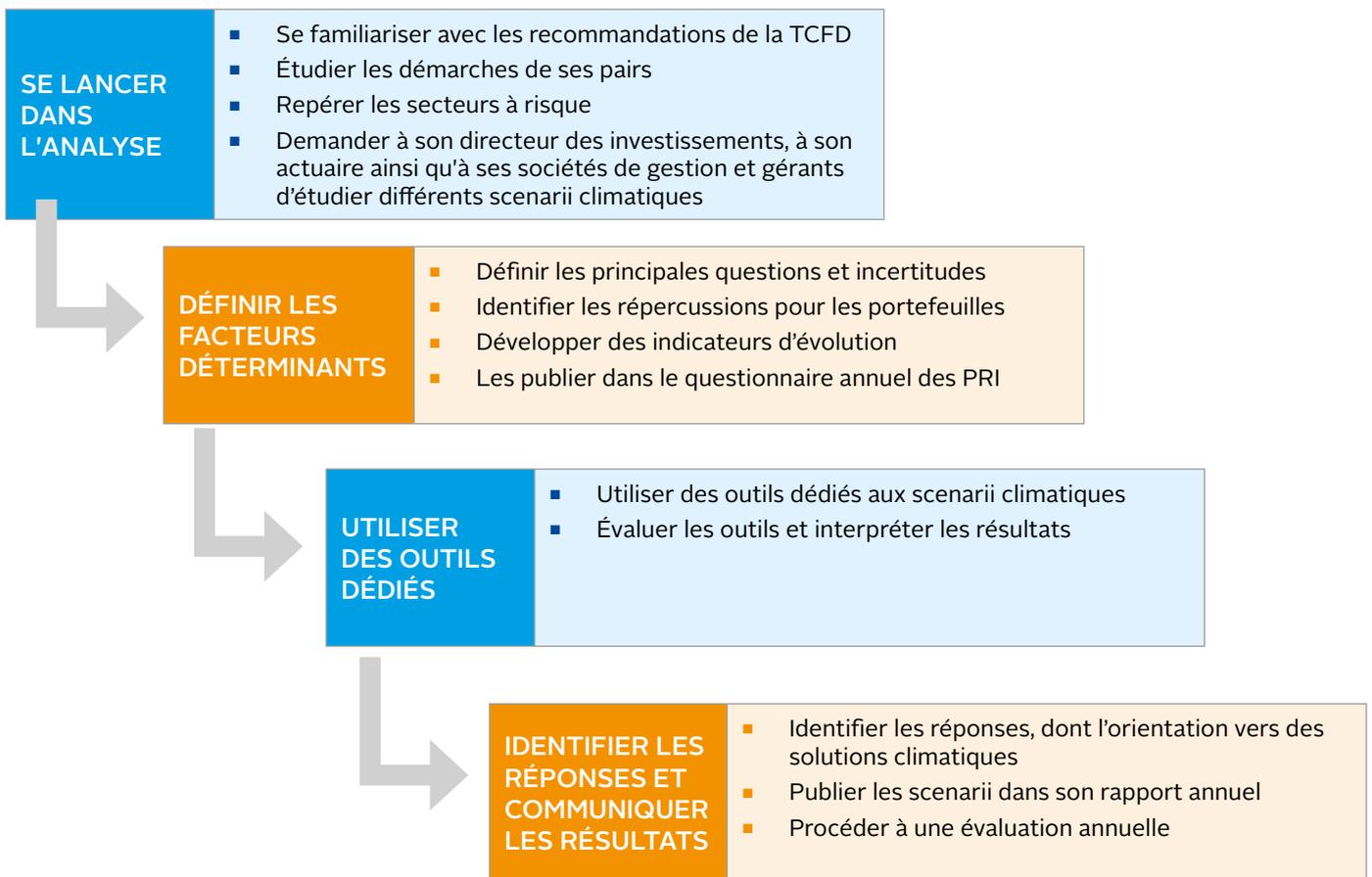
QUE DOIVENT FAIRE LES INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS ?

L'analyse de scénarios fait déjà partie de la stratégie et du processus de gestion des risques de certains investisseurs institutionnels. En effet, dans plusieurs pays les autorités de surveillance exigent que l'analyse de scénarios soit intégrée au processus de gestion des risques des fonds de pension, en particulier depuis que la crise financière mondiale a révélé l'insuffisance des modèles de risque existants. Les organisations qui utilisent déjà les scénarios dans ce contexte n'auront donc qu'à inclure un scénario 2°C ou inférieur dans leur stratégie d'investissement et leur processus de gestion des risques afin de prendre en compte les changements climatiques.

59 IEA, Sustainable Development Scenario, 2017, <https://www.iea.org/weo/weomodel/>

Le schéma ci-dessous présente un processus en quatre temps que les investisseurs institutionnels peuvent envisager de suivre pour mettre en œuvre une analyse de scénarii climatiques.

Schéma 35 : Quatre étapes pour intégrer l'analyse de scénarii climatiques



SE LANCER DANS L'ANALYSE

Pour les investisseurs institutionnels qui ne sont pas encore familiarisés avec le processus d'analyse de scénarii, la démarche est simple :

- Consultez les recommandations de la TCFD et notamment les orientations techniques ayant trait à l'analyse de scénarii ;
- Étudiez la démarche adoptée par vos pairs, participez à des ateliers et conférences, et soyez membre de groupes d'investisseurs ;
- Repérez les secteurs à risque dans les résultats financiers : les émissions d'un portefeuille peuvent provenir à 80% de positions ne représentant que 20%⁶⁰ ;
- Demandez à votre directeur d'investissement, à votre actuaire et/ou à votre conseiller en placement de considérer le fait d'inclure des scénarii climatiques – notamment un scénario 2°C ou inférieur – éventuellement en parallèle d'autres scénarii économiques et politiques, afin de renforcer la stratégie d'investissement et le processus de gestion des risques ;
- Demandez à vos sociétés de gestion et gérants d'examiner la résilience de leurs portefeuilles face à un scénario 2°C ou inférieur et de compiler leurs conclusions dans un rapport annuel.

60 2° Investing Initiative Climate Alignment Pilot Tests Switzerland, 2017, p. 4 http://www.transitionmonitor.com/wp-content/uploads/2018/01/AlignmentReport_AggregiertesPortfolio_Versicherungen_EN.pdf

- Allez au plus simple ! Commencez par un cadre qualitatif auquel vous viendrez intégrer davantage de résultats quantitatifs à mesure que le Conseil d'administration et la direction se familiariseront avec les processus ;
- Décidez du degré d'implication adéquat de la direction et du Conseil d'administration dans ce processus.

DÉFINIR LES FACTEURS DÉTERMINANTS

Les rédacteurs doivent éviter toute analyse reposant sur de simples probabilités et commencer à identifier les facteurs déterminants en répondant à une série de questions⁶¹ :

- Quels sont les problèmes critiques à envisager ? (Par exemple, en quoi les pays du G20 pourraient-ils influencer sur les politiques climatiques et énergétiques d'ici à 2030 ?)
- Quelles sont les principales incertitudes ?
- Quelles sont les répercussions et les possibilités pour mes portefeuilles ?
- Quels sont les signaux ou indicateurs d'évolution à surveiller ? (Par exemple, les prévisions de production de véhicules électriques dans le secteur des transports.)

Les investisseurs institutionnels pourront ensuite réviser leur première évaluation et envisager de publier leurs principales conclusions, conformément aux recommandations de la TCFD.

UTILISER DES OUTILS SPÉCIALISÉS

Certains investisseurs institutionnels souhaiteront développer ou utiliser un ou plusieurs des nouveaux outils disponibles afin d'analyser l'impact des scénarii climatiques sur les investissements (voir tableaux ci-dessous). Cela peut commencer par un seul portefeuille. Cette démarche dépendra d'un certain nombre de facteurs, parmi lesquels les ressources à leur disposition (à la fois en termes de temps, d'expertise et de budget) ainsi que les capacités et les mécanismes de gouvernance qu'ils possèdent en interne pour superviser le processus et intégrer les résultats à la stratégie d'investissement et au processus de gestion des risques.

Dans l'évaluation des outils, les investisseurs institutionnels doivent identifier ou demander à leurs conseillers d'identifier les limites et mises en garde liées à l'analyse de scénarii climatiques (comme le caractère exhaustif des données des marchés, les hypothèses sous-tendant les modèles climatiques ou les principales incertitudes).

IDENTIFIER LES RÉPONSES ET COMMUNIQUER LES RÉSULTATS

Les investisseurs institutionnels peuvent utiliser les résultats pour identifier des options valables et réalistes afin de gérer les risques et opportunités. Cela peut passer par une allocation stratégique en faveur de solutions climatiques au sein du portefeuille.

Conformément aux recommandations de la TCFD, les résultats de l'analyse de scénarii doivent être publiés dans les documents financiers chaque année et présenter un niveau de couverture et de complexité croissant.

EXEMPLES D'OUTILS DE SCENARII CLIMATIQUES À L'USAGE DES INVESTISSEURS

Le schéma 36 donne quelques exemples d'entités spécialisées mettant des outils de scénarii climatiques à la disposition des investisseurs. Dans la mesure où il s'agit d'un domaine en rapide évolution, de nouveaux outils et approches pourraient émerger dans les mois et les années à venir.

61 D'après déclarations d'Andrew Blau, Directeur,

Schéma 36 : Exemples d'outils de scénarii climatiques à l'usage des investisseurs

FOURNISSEUR	DESCRIPTIF ET CHAMP D'APPLICATION	MÉTHODOLOGIE	MODALITÉS D'ACCÈS	RÉSULTATS
Mercer Investment Consulting	<p>Outil de scénario climatique « top-down » basé sur l'allocation d'actifs qui permet d'analyser l'impact en termes de risque et de rendement au niveau de l'ensemble du portefeuille, de la classe d'actifs et du secteur</p> <p><i>Risques physiques et de transition</i></p>	<p>Développement de scénarii climatiques et analyse de la sensibilité risque/rendement des différents secteurs et classes d'actifs aux facteurs de risques climatiques « TRIP » (technologies, disponibilité des ressources, impact et politiques)</p> <p>Pour plus d'informations, consultez l'étude de Mercer sur les changements climatiques</p>	<p>Outil mis à disposition des investisseurs institutionnels sur le marché dans le cadre d'un projet spécifique, d'un contrat de service avec un client ou d'un accord avec un partenaire de recherche</p>	<p>Identification des principaux risques et opportunités et de l'impact relatif potentiel des différents scénarii climatiques (y compris le scénario 2°C ou inférieur) afin d'étayer les décisions stratégiques relatives à l'allocation d'actifs et à la constitution de portefeuille</p>
<p>2° Investing Initiative / ET Risk Project</p> <p>Projet financé dans le cadre du programme Horizon 2020 de l'UE</p>	<p>Outil « bottom-up » d'alignement de portefeuilles avec l'objectif 2°C, basé sur des données relatives à des participations dans des portefeuilles de crédit et d'actions cotées</p> <p><i>Risques de transition uniquement</i></p>	<p>Évaluation de l'écart d'un portefeuille donné par rapport à un portefeuille parfaitement diversifié en termes d'énergie et de technologies dans le cadre du scénario 2°C (AIE, Greenpeace et Bloomberg New Energy Finance)</p> <p>Pour plus d'informations, rendez-vous sur : http://et-risk.eu et http://www.transitionmonitor.com/fr/page-daccueil</p>	<p>Outil en ligne en accès libre (lancement prévu en mai/juin 2018)</p>	<p>Mix énergétique conjuguant des sources d'énergie à forte et faible teneur en carbone sur 5 ans</p> <p>Alignement des plans d'investissement et de production des entreprises avec l'objectif 2°C sur 5 ans</p>
ERM	<p>Screening « top down » du portefeuille ou analyse « bottom up » des actifs</p> <p><i>Risques physiques et de transition</i></p>	<p>scénarii globaux ou centrés sur un événement pour identifier les « segments » de risques et d'opportunités pour une réponse commerciale ciblée.</p> <p>https://www.erm.com/en/service/all-services/energy-climate-change/</p>	<p>Outil mis à disposition sur le marché</p>	<p>Identifier les risques et opportunités prioritaires ainsi que leurs impacts en fonction de différents scénarii climatiques</p>

INITIATIVES ACTUELLES SOUTENUES PAR LES PRI AU NIVEAU DES SECTEURS OU DES ENTREPRISES

Les PRI soutiennent déjà deux initiatives au niveau sectoriel/ des entreprises pour l'évaluation de l'exposition d'un secteur à fortes émissions au risque de transition.

Schéma 37 : Initiatives au niveau sectoriel et des entreprises

FOURNISSEUR	ÉTUDE/ RAPPORT	APPLICABILITÉ À L'ANALYSE DE SCENARII	LIENS
Carbon Tracker Initiative et PRI	<i>2 degrees of separation: Transition risk for oil and gas in a low carbon world</i>	Ce rapport examine si les solutions d'approvisionnement des plus grandes compagnies pétrolières et gazières cotées permettent de répondre à la demande tout en respectant le budget carbone de 2°C. Il identifie notamment les entreprises les plus susceptibles de réaliser des investissements en immobilisations (capex) d'ici 2025 dans le cadre d'un scénario 2°C.	Rapport 2 degrees of separation
Transition Pathway Initiative <i>Grantham Research Institute on Climate Change and the Environment (Institut de recherche sur les changements climatiques et l'environnement), soutenu par les investisseurs</i>	Évaluation «bottom-up» de la façon dont les sociétés cotées se préparent à la transition vers une économie bas-carbone	Évaluation et suivi de la qualité du processus de gestion des émissions de gaz à effet de serre des entreprises ainsi que des risques et opportunités associés à la transition vers une économie bas-carbone Évaluation de la performance future des entreprises en matière d'émissions de gaz à effet de serre par rapport aux objectifs internationaux et aux engagements nationaux pris dans le cadre de l'Accord de Paris	Transition Pathway Initiative

EXEMPLES D'ÉTUDES ET DE RESSOURCES PERTINENTES POUR ANALYSER L'IMPACT DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES SUR LES INVESTISSEMENTS

Le schéma 38 donne quelques exemples de documents et d'outils à la disposition des investisseurs institutionnels qui voudraient renforcer leurs connaissances en matière d'analyse de scénario afin d'évaluer l'impact des changements climatiques sur leurs investissements. Il existe une distinction entre les recherches effectuées au niveau des secteurs ou des entreprises et les recherches à portée plus vaste.

Schéma 38 : Exemples d'études et outils à l'usage des investisseurs aux fins d'analyse de scénarii climatiques*

FOURNISSEUR	ÉTUDE/ RAPPORT	APPLICABILITÉ À L'ANALYSE DE SCENARI	LIENS
RECHERCHES AU NIVEAU SECTORIEL ET DES ENTREPRISES			
Moody's Investor Services (plusieurs rapports)	Exposition des États souverains aux risques physiques et de transition associés aux changements climatiques (scénario 2°C y compris)	Sont évalués les risques associés à la transition dans quatre grandes catégories : les impacts financiers directs, les nouvelles technologies permettant de réduire le recours aux énergies fossiles, l'incertitude réglementaire et le comportement des consommateurs. Ces risques sont pris en compte dans les notations souveraines sur lesquelles s'appuient les investisseurs.	Rapport Moody's
Smith School of Enterprise and the Environment (Université d'Oxford) (divers rapports)	<i>Revolution not evolution: Marginal change and the transformation of the fossil fuel industry</i>	Ce rapport fait état des changements que doit subir le secteur des énergies fossiles aux fins de la transition vers une économie bas-carbone. Il identifie plusieurs marqueurs de la transformation marginale aujourd'hui à l'œuvre, parmi lesquels : la transition vers les énergies renouvelables, l'évolution des courbes de coûts, les progrès des marchés émergents d'où proviennent les énergies renouvelables, l'atteinte présumée d'un pic pour les combustibles fossiles et le potentiel des ressources fossiles délaissées, à l'heure où la concurrence s'intensifie entre les fournisseurs.	Rapport sur les combustibles fossiles et les ressources délaissées
RECHERCHES PLUS VASTES			
Ceres	<i>A Framework for 2 Degrees Scenario Analysis: A Guide for Oil and Gas Companies and Investors for Navigating the Energy Transition</i>	Ce rapport contient les principaux critères d'analyse du scénario 2 °C, les principales composantes du cadre de référence de cette analyse, des exemples de bonnes pratiques actuelles, les informations essentielles à inclure dans les communications relatives au climat, ainsi que les questions fondamentales que les investisseurs doivent poser aux entreprises avant de s'engager dans l'analyse. L'accent est essentiellement mis sur le secteur pétrolier et gazier.	Rapport A Framework for 2 Degrees Scenario Analysis de Ceres
Potsdam Institute for Climate Impact Research (PIK) et Carbon Delta (rapports à venir)	Intégrer la politique sur le climat et les risques climatiques physiques dans les évaluations des risques des entreprises	Ce projet consiste à développer une évaluation mondiale des impacts économiques des changements climatiques sur les activités des entreprises, spécialement adaptée aux besoins des investisseurs aux fins de gestion des risques climatiques dans leurs portefeuilles d'investissement.	Projet conjoint du Potsdam Institute Carbon Delta

* Le Supplément technique de la TCFD contient d'autres ressources consacrées à l'analyse de scénario (pp. 35-40).

FOURNISSEUR	ÉTUDE/ RAPPORT	APPLICABILITÉ À L'ANALYSE DE SCENARII	LIENS
RECHERCHES PLUS VASTES (SUITE)			
Global Investor Coalition on Climate Change (GIC) (plusieurs rapports)	<i>Climate Change Investment Solutions: A Guide for Asset Owners</i> Plusieurs rapports, guides et études sectoriels (risques de transition y compris)	Ce guide à l'usage des investisseurs institutionnels propose un certain nombre de stratégies d'investissement et de solutions visant à gérer les risques et les opportunités associés aux changements climatiques. Il examine notamment les résultats du scénario 2°C et son impact potentiel sur les portefeuilles. Ces différents rapports sectoriels examinent les risques et les opportunités liés au climat auxquels les investisseurs peuvent se retrouver exposés dans le cadre du scénario 2°C ou inférieur. Ils préconisent diverses mesures en matière d'engagement et d'analyse au niveau des entreprises.	Guide Climate Change Investment Solutions Rapport du GIC sur le secteur des services d'utilité publique Rapport sur le secteur pétrolier et gazier Rapport sur le secteur de l'immobilier et de la construction Rapport sur les secteurs industriels
Cambridge Institute for Sustainability Leadership (Université de Cambridge) (plusieurs rapports)	<i>Unhedgeable risks: How climate change sentiment impacts investment</i>	Ce rapport analyse l'impact – économique et sur l'investissement – d'un certain nombre de scénarii climatiques (y compris le scénario 2°C) à court et à moyen terme. Il conclut que les changements climatiques représente un facteur de risque global qu'il est impératif de prendre en compte pour évaluer la performance des portefeuilles d'actifs. Un cadre de référence utile pour les investisseurs qui s'engagent auprès des pouvoirs publics et des représentants politiques sur les problématiques liées au climat.	Rapport Unhedgeable risks de l'Université de Cambridge
CICERO Climate Finance	<i>Climate scenarios demystified: A climate scenario guide for investors</i>	Ce guide vise une compréhension commune des scénarii climatiques. Alors même que les entreprises commencent à appliquer les recommandations de la TCFD relatives à l'analyse de scénarii, ce guide fournit des exemples de questions pour aider les investisseurs à s'engager auprès d'elles et à définir des exigences en matière de reporting.	Guide de Cicero consacré aux scénarii climatiques

EXEMPLES D' ACTIONS D' INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS

ZOOM 4

ANALYSE DE SCENARII – EXEMPLES D' ACTIONS D' INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS/DÉTENTEURS D' ACTIFS

CalSTRS (fonds de pension public américain)

CalSTRS a participé aux projets d'analyse de scénarii climatiques menés par Mercer en 2011 et en 2016, et a publié un rapport spécial exposant les risques et les opportunités propres à son portefeuille.

1. Il a collaboré avec Mercer et 17 autres participants à une étude intitulée *Investing in a Time of Climate Change*. Celle-ci met en évidence l'impact de quatre scénarii climatiques sur le rendement estimatif d'un portefeuille tout en recommandant des mesures appropriées afin de limiter le risque d'investissement et de maximiser la valeur du portefeuille.
2. Les risques associés aux changements climatiques sont considérés, pour la totalité du portefeuille, comme des risques significatifs susceptibles d'affecter la valeur des investissements actuels et futurs.
3. D'après CalSTRS, il conviendrait de traiter ces risques sous-jacents dès maintenant afin de saisir les opportunités de croissance économique et de limiter les risques sur le long terme au profit des enseignants californiens.
4. Le fonds a intégré l'analyse de scénarii dans son évaluation des risques environnementaux dans le cadre du processus d'allocation d'actifs et annoncé un engagement de 2,5 milliards de dollars dans un indice boursier bas-carbone.

Le rapport spécial consacré à l'analyse de scénarii est consultable à l'adresse suivante : https://www.calstrs.com/sites/main/files/file-attachments/climate_change_report.pdf, et le rapport annuel 2016-2017 de la Green Initiative Task Force est consultable à l'adresse suivante : https://www.calstrs.com/sites/main/files/file-attachments/green_report_2017.pdf

ERAFP (établissement de retraite additionnelle de la fonction publique)

Dans le cadre de la démarche du Fonds destinée à mieux appréhender le degré d'exposition du portefeuille aux risques de transition associés aux changements climatiques et son adéquation avec les objectifs de l'Accord de Paris, l'ERAFP a notamment entrepris de revoir la répartition des différentes sources d'énergie au sein des placements du Fonds, dans l'optique d'un scénario 2°C. Le Fonds a analysé la contribution de ses portefeuilles d'actions à la transition énergétique au regard du respect de l'objectif des 2°C (notamment la part de l'énergie verte, l'intensité de la contribution à la transition climatique et l'évitement des émissions polluantes). Les principales conclusions tirées de ces travaux à ce jour ont été présentées dans le rapport annuel 2016 de l'ERAFP (publié en septembre 2017). Elles mettent notamment l'accent sur les points suivants :

1. La mesure de l'alignement du mix énergétique du portefeuille d'actions du Fonds avec la structure de production d'énergie définie dans les scénarii de 2°C de l'Agence internationale de l'énergie à l'horizon 2030 et 2050 a révélé que la part des énergies renouvelables devra quasiment doubler si l'on veut atteindre l'objectif visé pour 2030.
2. La part du nucléaire devra être fortement réduite d'ici à 2030.
3. La transition vers des modes de production d'électricité beaucoup moins carbonés devra s'accélérer à partir de 2030 pour viser un alignement avec le mix énergétique cible de 2050.
4. Au cours des prochaines années, le rééquilibrage progressif du portefeuille de l'ERAFP en vue d'un meilleur alignement avec les scénarii climatiques les plus favorables sera mis en place à travers différentes approches : - modification des stratégies énergétiques et des parts relatives des différents producteurs d'énergie déjà représentés dans le portefeuille de l'ERAFP. Dans ce cadre, l'ERAFP participe à un programme d'engagement du groupe des investisseurs institutionnels sur les changements climatiques IIGCC (*Institutional Investors Group on Climate Change*) visant à promouvoir auprès des entreprises européennes du secteur des services aux collectivités la mise en oeuvre de stratégies permettant la réduction significative des émissions de gaz à effet de serre. Le Fonds soutient également l'initiative RE100 (entreprises qui s'engagent à utiliser une électricité renouvelable à 100 %, voir <http://there100.org/re100>). L'ERAFP encourage également les sociétés cotées à s'approvisionner en énergie auprès de sources renouvelables à long terme, afin d'accroître la demande dans ce secteur. Enfin, un dialogue constant avec les gérants de portefeuille délégués du régime devrait garantir que ces derniers intègrent bien les considérations climatiques à leurs décisions de gestion, dans l'optique d'une meilleure adéquation avec un scénario 2°C ou inférieur.

Le rapport annuel 2016 du Fonds, qui comporte davantage de détails à ce sujet, est consultable à l'adresse suivante : <https://www.rafp.fr/rapport-annuel-2016-o>

FRR (Fonds de réserve pour les retraites) :

Le Fonds note que, même s'il n'est pas tenu de respecter la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, le FRR a adopté le cadre énoncé dans les nouvelles obligations de reporting applicables aux investisseurs institutionnels concernant la prise en compte des critères ESG dans leurs principes et pratiques de placement, et en particulier la gestion des risques financiers liés aux effets des changements climatiques (article 173 de la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte). Le FRR a présenté en détail sa prise en considération des externalités ESG dans un document séparé, consultable ici : <http://www.fondsdereserve.fr/documents/Report-2016-article-173-lte.pdf>. L'analyse des scénarii climatiques aboutit en particulier aux principales conclusions suivantes :

1. Application d'une méthodologie sur la trajectoire carbone et l'alignement avec le scénario 2°C du secteur de la production d'électricité (validée par Trucost et Grizzly Responsible Investment).
2. Par rapport à sa trajectoire théorique (le portefeuille est composé des mêmes entreprises, mais celles-ci suivent les trajectoires sectorielles telles que décrites dans les scénarii 2°C du GIEC, de l'AIE et de SDA), la trajectoire du portefeuille d'actions « effectif » implique des émissions futures plus importantes. Même si le niveau des émissions diminue dans le temps, l'écart avec le portefeuille théorique ne varie quasiment pas.
3. L'analyse du secteur de la production d'électricité a permis de fournir une estimation des changements à appliquer au mix énergétique mondial afin de réduire les carburants fossiles et d'accroître les énergies renouvelables pour s'aligner avec un scénario 2°C. En l'occurrence, la part des énergies renouvelables à l'horizon 2050 devrait atteindre 55 % (contre 20 % de l'indice composite actuel pour les actions), tandis que la part du charbon reculerait à 8 % (contre 29 % aujourd'hui).
4. Reconnaissance des limites liées à la méthodologie et, notamment, les hypothèses sur les flux futurs générés par la trajectoire carbone, les lacunes dans la publication des données des entreprises, ou l'incertitude quant à la répartition future des biens/services et des revenus.

Norges Bank Investment Management (gestionnaire d'actifs du fonds de pension d'État norvégien)

NBIM est en train de développer un cadre de référence interne visant à intégrer les scénarii climatiques à son processus d'investissement et à ses modèles de valorisation pour mener à bien sa stratégie de gestion d'actifs. Son objectif ultime consiste à « pouvoir modéliser les effets du prix du carbone sur le rendement d'un portefeuille au regard de différents scénarii prospectifs ». Les principales étapes du processus sont les suivantes :

1. Développement d'un modèle interne d'analyse de l'impact potentiel des scénarii climatiques classiques sur chaque entreprise et sur le portefeuille dans son ensemble.
2. Modélisation des futurs flux de trésorerie et émissions de gaz à effet de serre au niveau des entreprises, avec prise en compte du prix estimatif du carbone selon différents scénarii.
3. Identification des lacunes (par exemple, analyse ponctuelle qui ne tient pas compte de la stratégie des différentes entreprises, de la structure du secteur et d'autres facteurs).
4. Reconnaissance des limites des données dans la mesure où « les calculs des émissions de carbone ne donnent pas une vision complète des risques climatiques auxquels les entreprises pourraient être exposées ». Les émissions de carbone sont ainsi analysées conjointement avec d'autres données pertinentes telles que la consommation d'eau, la pollution atmosphérique, l'âge des unités de production émettant du CO₂ et, le cas échéant, les solutions de séquestration du CO₂.

Le rapport annuel 2017 sur l'investissement responsable est consultable à l'adresse suivante : <https://www.nbim.no/contentassets/67c692a171fa450ca6e3e1e3a779331/responsible-investment-2017---government-pension-fund-global.pdf>

Groupe AXA (activités d'assurance, de gestion d'actifs et de placements à l'échelle mondiale)

La stratégie d'AXA pour aligner la composition de son portefeuille avec les objectifs d'une économie décarbonée suit deux axes (stratégie en matière de changements climatiques) :

1. Vérifier que ses placements sont bien alignés avec le scénario 2°C de l'Agence internationale de l'énergie.
2. Évaluer la contribution de ses placements à la transition énergétique et écologique mesurée par le pourcentage du chiffre d'affaires de ces entreprises issu d'« éco-activités », aussi appelé la « part verte ».
3. L'analyse s'est appuyée sur la méthodologie de 2° Investing Initiative se focalisant sur trois secteurs auxquels il est possible d'appliquer des scénarii de transition énergétique et d'actifs « dépréciés » (stranded assets) avec un degré de fiabilité et une disponibilité des données suffisants : Pétrole & Gaz, Automobile et Services aux collectivités en électricité, tout en tenant compte des scénarii et des contraintes nationaux et régionaux. Cette approche consiste à mettre en relation les titres des entreprises avec leurs actifs physiques sous-jacents actuels et prévus, ainsi qu'avec les niveaux de production par technique, puis à les comparer au mix énergétique idéal élaborée par l'Agence internationale de l'énergie pour les entreprises de services aux collectivités selon un scénario 2°C.
4. Les résultats de cette analyse ont été publiés conformément à l'article 173 de la Loi relative à la transition énergétique. Il en ressort, entre autres, qu'en vue d'améliorer le mix énergétique des portefeuilles des entreprises de services aux collectivités, la mise en place d'un processus de réallocation d'actifs aux prestataires de service aux collectivités consommant le moins d'énergies renouvelables au profit de ceux qui y sont le plus exposés, aurait des conséquences bénéfiques. Il serait également bénéfique de revoir la répartition des placements dans les constructeurs automobiles, au profit de ceux qui misent le plus sur les modèles électriques et hybrides, et au détriment des entreprises les moins présentes sur ces segments.
5. Un contrôle *ex post* du portefeuille obligatoire d'AXA, destiné à améliorer au mieux son alignement avec le scénario 2°C au moyen d'une approche quantitative, a permis de conclure qu'en modifiant seulement 1 % du portefeuille, AXA serait (quasiment) en mesure de respecter ce scénario des 2°C sans bouleverser son allocation d'actifs.
6. Pour espérer atteindre des objectifs climatiques ambitieux par la suite, AXA utilise trois méthodes d'amélioration de ses décisions de placement, à savoir (1) l'évaluation du risque de transition pour les secteurs fortement carbonés, (2) le contrôle *ex post* des portefeuilles permettant de réfléchir à une réallocation des titres en vue de respecter la limite des 2°C et (3) une maximisation de l'impact de la transition énergétique et écologique à travers un accroissement de la « part verte ».

AP2 (fonds de pension suédois)

Ce fonds est l'un des premiers investisseurs institutionnels/détenteurs d'actifs à avoir réagi publiquement aux différentes recommandations de la TCFD en publiant un rapport. En ce qui concerne tout particulièrement les recommandations relatives à l'analyse de scénarii :

1. AP2 indique ne pas avoir encore évalué sa stratégie d'investissement au regard des divers scénarii climatiques.
2. AP2 envisage en outre, en 2018, d'étudier plus en détail les possibilités qui s'offrent à lui pour réaliser une analyse de scénarii. À cet égard, il participe à un programme établi par l'IIGCC (*Institutional Investors Group on Climate Change*) visant la mise en œuvre des recommandations de la TCFD.

Le rapport sur le climat de l'AP2 basé sur les recommandations de la TCFD est consultable à l'adresse suivante : <http://www.ap2.se/globalassets/hallbarhet-agarstyrning/klimat/tcf/ap2s-climate-report-based-on-tcfd-recommendations.pdf>

TPT Retirement Solutions (régime à cotisations définies britannique)

TPT a réalisé une analyse de scénarii climatiques à l'aide des outils de Mercer et de 2° Investing Initiative ; a publié un rapport en présentant les principaux résultats ; a examiné la question des changements climatiques au niveau du Conseil d'administration ; et a fixé ses priorités pour l'avenir, parmi lesquelles :

1. Continuer à gérer et à surveiller le risque carbone de son portefeuille d'actions mondiales et trouver une solution pour traiter ce risque dans la gestion indicielle en créant un indice ou un fonds « smart beta » intégrant le facteur carbone ;
2. Continuer à collaborer avec des sociétés de gestion et des conseillers spécialisés afin d'appréhender les risques climatiques dans les autres classes d'actifs ; et
3. Trouver des solutions pour aligner davantage son portefeuille sur l'objectif 2°C, par exemple en augmentant l'allocation d'actifs réels offrant de véritables avantages sociaux et environnementaux.

Ce rapport est consultable à l'adresse suivante : <http://www.tpt.org.uk/docs/default-source/investments/responsible-investment/tpt-climate-change-report>

CRÉDITS

AUTEURS PRINCIPAUX

- Danyelle Guyatt, Sustainable Investment Specialist, Collaborare Advisory
- Edward Baker, Senior Policy Advisor, Climate and Energy Transition, PRI
- Sagarika Chatterjee, Associate Director, Head of Climate Policy, PRI

CONTRIBUTEURS :

- Martin Skancke, PRI Chair & TCFD Member
- Fiona Reynolds, CEO, PRI
- Nathan Fabian, Director, Policy and Research, PRI
- Paul Chandler, Head of Environmental Issues, PRI
- Catherine Chen, Senior Manager, Asset Owners, PRI
- Marie Luchet, Head of France & Francophone programme, PRI
- Andrew Gray, Manager, Investments Governance, AustralianSuper & PRI Asset Owner Advisory Committee Member
- Jane Ambachtsheer, Partner & Chair, Responsible Investment, Mercer Investments & TCFD Member

Conception :

Alessandro Boaretto, PRI

Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)

L'association PRI coopère avec un réseau international d'investisseurs signataires dans le but d'implémenter les six Principes pour l'investissement responsable. Son objectif est de comprendre les implications des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sur les investissements, et de soutenir les signataires dans l'intégration des enjeux ESG dans leurs décisions d'investissement. Les PRI travaillent à la réalisation d'un système financier qui doit récompenser les investissements responsables à long terme et profiter à l'environnement comme à la société entière.

Les six Principes pour l'Investissement Responsable forment un tout facultatif et destiné à inspirer les investisseurs en leur suggérant un éventail d'actions possibles pour intégrer les questions ESG dans leur pratique d'investissement. Ils ont été conçus *par* et *pour* les investisseurs. En les mettant en œuvre, les signataires contribuent à une plus grande pérennité du système financier mondial.

En savoir plus : www.unpri.org



Une initiative lancée par des investisseurs en partenariat avec l'

[Initiative Finance du Programme des Nations-Unies pour l'Environnement \(UNEP-FI\) et le Pacte Mondial des Nations Unis \(Global Compact\).](#)

Initiative Finance du Programme des Nations unies pour l'environnement (UNEP-FI)

L'Initiative Finance du Programme des Nations-Unies pour l'environnement est un partenariat unique entre le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et le secteur financier mondial. L'IF du PNUE travaille de concert avec plus de 200 institutions financières signataires de la Déclaration sur le Développement durable de l'IF du PNUE, ainsi qu'avec un éventail d'organisations partenaires, afin de mettre au point et de promouvoir des ponts entre durabilité et résultats financiers. Grâce à ces réseaux de pair à pair, à la recherche et à la formation, l'IF du PNUE mène à bien sa mission : identifier, promouvoir et matérialiser l'adoption des bonnes pratiques environnementales et de durabilité, et ce à tous les niveaux des activités des institutions financières.

En savoir plus : www.unepfi.org



Le Pacte mondial des Nations-Unies (Global Compact)

Le Pacte Mondial des Nations-Unies est un appel aux entreprises, partout dans le monde, à aligner leurs opérations et stratégies sur dix principes universellement reconnus dans le domaine des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption, et à prendre des mesures en faveur des ambitions des Nations unies incarnées par les Objectifs de Développement durable. Le Pacte Mondial est une plate-forme de leadership en faveur du développement, de la mise en œuvre et de la déclaration de politiques et de pratiques d'entreprise responsables. Lancé en 2000, c'est la plus vaste initiative de développement durable au monde au niveau des entreprises, avec plus de 8 800 entreprises et 4 000 autres entités signataires dans plus de 160 pays et plus de 80 réseaux locaux.

En savoir plus : www.unglobalcompact.org

